

LE COMBAT SYNDICALISTE

ORGANE DE PRESSE MENSUEL DE LA

CNT CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

L'HEURE EST VENUE DE BÂTIR UN AUTRE FUTUR. UN FUTUR SANS EXPLOITATION. UN FUTUR SANS DOMINATION. UN FUTUR ÉMANCIPÉ POUR DES HOMMES ET DES FEMMES LIBRES ET ÉGAUX. SALUTATIONS ANARCHO-SYNDICALISTES ET SYNDICALISTES RÉVOLUTIONNAIRES. NUMÉRO 310.



CNE-CPE : 1 AN DÉJÀ

Il y a un an, Villepin passait par ordonnance des attaques sans précédent contre le CDI et le droit du travail. Le 4 octobre 2005, devait débiter contre le CNE une riposte qui n'a jamais eu lieu. La première claquette que le gouvernement reçoit arrive avec le CPE quelques mois après. Analyse des lois toujours en vigueur, des stratégies de lutte et retour sur le mouvement. **Voir page 4.**

RIPOSTE À LA POSTE

On muselle la CNT à La Poste. La direction refuse de reconnaître l'existence légale de nos sections. Histoire de casser sans problème les droits sociaux et de remettre en cause le syndicalisme de combat, la répression s'abat sur nos militants. Le gouvernement qui privatise peu à peu La Poste s'en frotte les mains. **Voir page 5.**

LE DROIT DE GRÈVE EN QUESTION

Parce que l'automne sera forcément chaud et que votre patron est toujours aussi agressif après les vacances d'été, un rappel sur le droit de grève nous paraît d'actualité. Voici quelques clefs juridiques pour utiliser cette arme. **Voir page 7.**

INTERNATIONAL

Les salariés africains ont subi une diminution drastique de leur salaire avec la dévalorisation du franc CFA en 1994. Seul le Cameroun n'a pas augmenté les salaires depuis. Grogne à l'horizon. Et pendant ce temps-là, l'anarcho-syndicalisme débarque en Pologne... **Voir pages 8 et 9.**

SERGE UTGÉ-ROYO

Un peu de poésie avec Serge Utgé-Royo, fils d'exilé espagnol de la révolution de 36. Il chante la révolution dans les usines et pour notre cause. Rencontre fraternelle avec un artiste qui allie les actes aux paroles. **Voir page 10.**

ET AUSSI...

La face Cachan de la France	1
RESF, un réseau sans frontières	2
La lutte du 35 bis rue Dunois	2
Le mal-logement au quotidien	3
Les profs contre la délation	3
L'esprit d'Éloi	3
Où nous contacter	4
Fichage ADN, les rendez-vous	5
Interior's et CAT, des sections en lutte	6
La CNT, c'est quoi ?	7
La Palestine en grève	8
Attaques fascistes en Russie	8
Exonérations de charges, hold-up patronal	11
Les 100 ans de la Charte d'Amiens	11
Abonnement	11



LEUR BUT EXPULSER

NOTRE RÉPONSE

SOLIDARITÉ

CACHAN, DUNOIS, RAFLES, EXPULSIONS, DÉLATIONS, FICHAGE... « AVEC HUMANITÉ ET CŒUR »

Le 17 août, la police évacue le plus grand squat de France, occupé depuis avril 2003, un bâtiment de la cité universitaire de l'école normale à Cachan (94). Du jour au lendemain, environ 600 personnes se retrouvent à la rue. Cette histoire n'est malheureusement qu'une des péripéties qui émaillent notre vie sociale depuis maintenant plus de vingt ans. Elle est toute fois exceptionnelle, car tout y est superlatif : le nombre d'expulsés, la violence ou encore le mélange des genres de la part des politiciens comme des médias.

C'est un copain du syndicat de l'Éducation qui m'informe dans la journée : « Ils ont évacué le squat de Cachan. » Après le boulot, je me rends sur place. Dans une petite rue résidentielle, 200 personnes sont rassemblées, ceux qui n'ont pas accepté d'aller à l'hôtel, avec tout ce qu'ils ont pu récupérer en urgence de leurs affaires dans des grands sacs poubelle. Des dizaines de gamins en bas âge, des femmes, quelques matelas et des trombes d'eau qui commencent à tomber. On tend des bâches en catastrophe avec les pères, les militants et les quelques gens du quartier qui sont venus prêter main-forte. Un riverain me confie : « On ne peut pas assister à ça sans un violent malaise, parce qu'un ministre veut se faire un coup de pub! » 600 personnes se retrouvent à la rue, livrées à elles-mêmes. De fait, c'est l'hôtel pendant trois semaines avec contrôle des papiers ou la rue, ou encore l'expulsion. Le lendemain, c'est pire. Le préfet décide d'évacuer la rue par la force, deux enfants de moins de deux ans ont le bras cassé, une femme fait une fausse couche.

Un camp de réfugiés à Cachan

Les familles se replient alors vers le gymnase que le maire a bien voulu concéder de mauvaise grâce. Les conditions ne sont pas meilleures. C'est petit, il y a un matelas pour trois, mais au moins il y a un toit. Les familles et le comité de soutien se rendent vite compte qu'ils ne pourront compter que sur eux-mêmes. La première nécessité est de s'occuper des enfants, les laver. Il y a 70 enfants dans le gymnase. Le maire de Cachan refuse d'ouvrir la crèche, en face. Je connais des parents d'une crèche associative dans la commune d'à côté. Après un appel, ils acceptent de prêter leurs locaux en urgence et de venir aider à s'occuper des enfants. Les vêtements étant restés dans le squat après l'expulsion, une collecte de vêtements à lieu, devant les supermarchés, sur les lieux de travail. À chaque problème, ce sont les militants, les bénévoles, qui trouvent des solutions techniques. Au bout de quinze jours, on dirait un camp de réfugiés. L'État a disparu, c'est pourtant une situation d'urgence qui nécessiterait que l'on débloque des fonds, mais voilà, ce sont des pauvres, et en plus ils ont le tort d'être étrangers.

Dix ans après Saint-Bernard, c'est le même cynisme de l'État

Depuis le début, le préfet ordonne des rafles dans les hôtels où certains ont accepté d'être logés. 42 personnes ont été mises en centre de rétention, un couple a été séparé de son enfant. Le travail fourni par RESF et les juristes de la Cimade, les mobilisations dans les aéroports ou les tribunaux permettent d'en sortir quelques-uns. Pour les négociations, le préfet refuse même de recevoir les délégués des familles et n'accepte de discuter qu'avec les élus qui les soutiennent, témoignant ainsi d'un mépris total. Les solutions de réquisitions proposées ont été écartées par le préfet, celui-ci préférant rendre inhabitables les locaux en les abîmant plutôt que de les mettre à disposition.

L'enjeu : la mobilisation

Les familles ont fait preuve d'une forte solidarité en choisissant de rester ensemble. Leurs situations sont pourtant très diverses ; certaines, notamment, ont des papiers et auraient pu accepter l'offre d'hébergement de la préfecture.

La Confédération nationale du travail se joint au
Prix d'un appel local 0 810 000 367 à partir d'un tél. fixe
BP 30423 - 35004 Rennes cedex
cnt@cnt-f.org www.cnt-f.org
LE COMBAT SYNDICALISTE
Les abonnements, la distribution et l'administration
CS c/o CNT 31 - 18 av. de la Gloire - 31500 Toulouse
cs-administration@cnt-f.org - tél. 08 72 58 35 90
La rédaction est au 33 rue des Vignoles, 75020 Paris
sa boîte mail est combat-syndicaliste@cnt-f.org

suite de la page 1 : Cachan

Cette solidarité et l'intensification de la mobilisation autour des « 1000 de Cachan » ont permis quelques avancées et quelques libérations.

La question de l'immigration

Comme la lutte de Cachan, les mobilisations de RESF, autour du cas de Jeff par exemple, font état d'un courant de résistance de plus en plus important en France. Les mobilisations locales, militantes permettent très concrètement de gripper la machine idéologique xénophobe du gouvernement. Dans une dynamique locale, même un électeur UMP peut se rendre compte d'une trivialité : un étranger, c'est quelqu'un qui se lève le matin pour bosser, qui veut le mieux pour ses enfants, mais dont l'existence même est remise en cause parce que le gouvernement a choisi d'en faire sa cible politique. De moins en moins de gens l'acceptent, c'est heureux à nous de replacer ensuite la question sociale dans le débat politique. Comment ? Par la lutte, bien entendu !

Sylvain ✎ Éducation – 75

1. Comme le relève *Libération* dans son édition du 7 septembre, ce fameux 17 août, les médias étaient là avant les policiers... Le ministre-candidat Sarkozy croyait s'offrir un coup de publicité magistral en expulsant le plus grand squat d'Africains et d'Algériens de France. Après l'annonce de régularisation de quelque 6000 étrangers en situation irrégulière suite à l'action du Réseau éducation sans frontière, il lui fallait taper fort.

2. Le DAL, le PC, la CGT, la LCR, la Cimade, RESF, Droits devants, la CNT, les soutiens bénévoles, etc.

3. L'enfant a été placé six jours en orphelinat, une première dans le département.

4. Un foyer à Cachan appartenant à la Caisse des dépôts a été volontairement dégradé le lendemain de la proposition puis mis en gardiennage, alors qu'il était inoccupé depuis plusieurs années...

PLUS D'INFOS

<http://www.squatcachan.ras.eu.org/>
<http://www.1000decachan.info>
<http://www.nouvelobs.com>

Contre les expulsions locatives et le mal-logement

Éducation : campagne intersyndicale et associative contre les expulsions locatives et le mal-logement

Nous voyons depuis plus d'un an le monde enseignant se mobiliser autour des élèves et des parents d'élèves sans-papiers. Cet engagement repose sur la conviction que les élèves ont une vie en dehors de l'école et qu'on ne peut fermer les yeux sur l'intolérable. Dans le même esprit, la Fédération des travailleurs de l'éducation de la Confédération nationale du travail (CNT-FTE) lance, avec d'autres fédérations syndicales enseignantes et des associations travaillant sur les problèmes de logements, une campagne de sensibilisation du milieu éducatif aux problèmes des expulsions locatives et du mal-logement. Un 4-pages commun a été produit, il est déjà téléchargeable sur le site de la FTE¹. L'objectif de ce document est à la fois de sensibiliser et de donner des outils juridiques et militant pour aider à créer des solidarités entre le monde de l'école et les mal-logés.

1. www.cnt-f.org/fte

RESF : UN RÉSEAU SANS FRONTIÈRES !

RÉGULARISATIONS:
 SEGOLENE PROMET DU CAS PAR CAS
 EN FONCTION DES BESOINS DE L'ÉCONOMIE



La cause est entendue et néanmoins phénoménale. Ces quatre lettres – RESF – sont connues du plus grand nombre. Pas une école, pas un quartier, pas un village, pas une ville, pas une association de parents qui n'y fassent référence. Les ministères de l'Intérieur et de l'Éducation nationale admettent comme interlocuteur le Réseau éducation sans frontières. Cela vaut reconnaissance !

Or ce « réseau » (ses fondateurs y tiennent) a vu le jour en juin 2004, il y a seulement deux ans. C'est peu, au regard de l'énorme portée médiatique. Mais c'est beaucoup, au regard de l'urgence de la cause défendue : celle des familles sans-papiers. Ses promoteurs, en grande partie syndicalistes, déclaraient : « Nous appelons au développement d'un réseau de solidarité avec les jeunes sans-papiers scolarisés, à l'échelle nationale (voire à l'échelle européenne). »

De ce point de vue, RESF a brillamment réussi. La question des sans-papiers est revenue au centre des débats politiques sous un autre angle... En soi, c'est déjà une victoire ! Mais on s'interroge : d'où a surgi cette force du Réseau ?

À la rentrée 2005, les médias firent une large place à la mobilisation autour de Guy Effé. Les enseignants, les parents et les élèves de son lycée se rendent devant le centre de rétention, envahissent le tribunal administratif. Guy n'est pas expulsé. La force du mouvement est là : enseignants, élèves et parents agissent ensemble, loin des conseils d'administration et des conseils d'école où, traditionnellement, parents et enseignants sont condamnés à jouer des partitions écrites à l'avance...

Déjà les parents d'élèves, et notamment la FCPE, avaient été très actifs dans le mouvement lycéen contre la loi Fillon. On les a retrouvés dans le mou-

vement étudiant contre le CPE. Cet investissement dans la lutte semble avoir servi de tremplin. Les associations de parents, qui n'échappent pas à la désaffection des urnes en général, ont trouvé là le levier d'une action commune parents/enseignants et parents élus/parents tout-venant. La plupart d'entre eux exercent des professions qui leur permettent d'intervenir rapidement en cas d'urgence. Ils maîtrisent les outils de communication. La dynamique de ces liens est énorme.

C'est celle qui a initié le mouvement de solidarité en cachant des enfants, en hébergeant des familles pour empêcher des expulsions ; celle qui a retissé des liens sociaux disparus depuis longtemps au sein des quartiers ; celle que l'on connaît aujourd'hui, avec des milliers de collectifs à travers la France ; celle encore qui a maintenu un réseau d'alerte cet été pour empêcher les expulsions ; celle, enfin, qui a acculé le ministre de l'Intérieur, par deux fois, à recourir à des circulaires. Car il a bien fallu encadrer un mouvement qui risquait à plusieurs reprises de devenir incontrôlable, donc dangereux... pour les autorités ! RESF a empêché les charters de parents d'élèves et de jeunes majeurs annoncés pour l'été. Malgré l'acharnement du ministre de l'Intérieur à l'encontre de Jeff, d'Abdallah et de quelques autres, expulsés ces dernières semaines, le gouvernement n'aura pu agir sans réactions. Restent les 30 000 dossiers déposés en préfectures et l'angoisse des noms donnés, des refus annoncés pour seulement 6 000 régularisations. Reste à faire que cet énorme élan de solidarité se transforme en une lutte avec les sans-papiers eux-mêmes, qu'ils aient des enfants scolarisés ou non, qu'ils soient jeunes majeurs ou vieux travailleurs.

La multiplication des « parrainages républicains » a révélé l'opportunisme de certains élus et fait trop vite oublier que les actions qui ont été suivies de régularisations rapides ont été menées avant tout par des acteurs (parents, enseignants, habitants) déterminés, opiniâtres et qui ne s'en sont remis qu'à leur propre force d'opposition. À Paris, Lyon, Épinay, etc., c'est aussi la grève qui a fait reculer l'administration. À Cachan, des mal-logés, des sans-papiers, des enfants scolarisés campent dans un gymnase depuis le 17 août dans des conditions inadmissibles... Quand toutes les voies du dialogue sont épuisées... Imaginons un instant une grève des enseignants avec les parents et les habitants du quartier...

Alain ✎ Éduc 93 – Nadia et Nathalie ✎ STE 75
www.educationsansfrontieres.org

La lutte du 35 bis rue Dunois

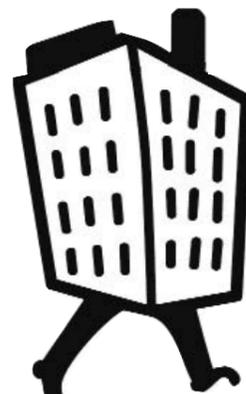
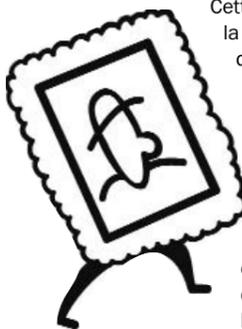
Le 20 avril 2006, suite à un conflit entre propriétaire, un promoteur immobilier qui souhaite vendre, et locataires, des travailleurs congolais et angolais, des policiers expulsent les habitants du 35 bis rue Dunois (XIII^e arrondissement de Paris). Seule la moitié de la cinquantaine de familles du 35 bis bénéficie d'un hébergement provisoire en hôtel. Les expulsés décident alors, avec l'aide d'habitants du quartier, d'occuper le square situé en face de l'immeuble. C'est à ce moment-là que le comité de soutien, qui avait commencé à se mettre en place à l'automne précédent, s'est élargi à de nombreuses organisations (Union locale CNT 13^e, SUD-Éducation, SUD-Énergie, FCPE 13^e, DAL, CAL, CDSL, Droits devants, LCR 13^e, les Alternatifs, Attac, AL, MRAP 13^e...) et intervient auprès de la mairie du treizième et de la mairie de Paris. Le comité multiplie alors les manifestations, les concerts et les réunions avec les pouvoirs publics. À cela s'ajoute une lutte en faveur de la régularisation des

travailleurs sans-papiers, soit près de la moitié des expulsés du 35 bis. Mais la préfecture de Police de Paris refuse. Les mairies et la préfecture rompent les négociations avant de proposer, début juillet, un protocole d'accord totalement inadéquat. Les négociations reprennent. Après avoir trompé les habitants par des promesses creuses, changé les critères de logement, tenté de diviser les expulsés et de les acheter, insulté et menacé les membres du comité de soutien, la mairie du treizième annonce le 24 juillet que si le campement n'est pas levé dans les soixante-douze heures et le protocole accepté dans sa dernière version, ses promesses deviendraient caduques. Les habitants du 35 bis, fatigués par trois mois d'occupation, sont contraints d'accepter après avoir obtenu pour tous un hébergement provisoire à l'hôtel. Les pouvoirs publics ont dû s'engager à reloger sept familles et à en inscrire 12 sur la liste d'attente des HLM. Mais la situation d'une partie des habitants n'est pas réglée, en particulier celle des « sans-papiers ».

Cette lutte révèle la gestion cynique de la mairie du treizième arrondissement, la plus à gôche de Paris (élus PS, PC, Verts et Alternatifs), et prouve que la gôche par-

lementaire n'est que le rempart du capitalisme. La voie électorale ne permet pas de combattre le système existant, seule la mobilisation et l'action sont efficaces. Cette lutte montre aussi l'ampleur de la crise du logement. Alors que les loyers ne cessent de grimper et que des poches de logements insalubres perdurent, les immeubles de bureaux se multiplient au détriment des logements sociaux. Pour s'opposer à cela, notre Union locale et ses sections syndicales participent activement à la lutte pour les habitants du 35 bis rue Dunois jusqu'à ce qu'ils aient tous des papiers et un logement décent. Dans le treizième moins de taudis. Plus de HLM à Neuilly.

Union locale CNT du XIII^e de Paris



Le logement, un problème d'immigrés ?

La lutte des 1000 de Cachan se joue sur deux terrains : la question des papiers et la question du logement. En effet, dans le gymnase, beaucoup de familles ont des papiers, mais pas de logement. Ils ont des revenus insuffisants ou une couleur de peau trop foncée pour des bailleurs privés, ou bien ils sont en attente de logements sociaux. Avant que l'expulsion ait été ordonnée, il faut savoir que des négociations étaient en cours avec la préfecture pour le relogement et qu'un étage avait déjà été muré. Le problème du logement ne touche pas que les immigrés, en France :

- 1,6 million de personnes vivent dans des logements sans douche ou WC ;
- 1 million de personnes sont logées en situation de surpeuplement accentué ;
- 550 000 personnes, dont 50 000 enfants, vivent dans des hôtels, des meublés ;
- parmi les locataires, quelque 300 000 ménages sont en situation d'impayés de loyers dont deux tiers dans le parc social.

Il y a en Île-de-France, par exemple, 400 000 logements vacants. La rigidité du préfet (Tomasini, UMP) est totale. Il ne veut rien lâcher sur les papiers et il ne souhaite pas non plus appliquer la loi de réquisition, alors qu'il existe des logements vides collectifs que des associations lui désignent. Il fait pire que ça, il envoie des ouvriers rendre ces logements inhabitables et les met en gardiennage.

LE MAL-LOGEMENT : UNE ACTION QUOTIDIENNE

Régulièrement les mobilisations autour des questions du logement et de l'immigration occupent la une. Mais ces luttes puisent leurs racines dans l'action quotidienne, celle qui n'intéresse pas les médias. Depuis quatre ans, Jean-Pierre, du syndicat Éducation (STE) 75, milite dans un collectif de mal-logés du xx^e arrondissement à Paris. Nous lui avons tout simplement demandé pourquoi et comment...

Jean-Pierre : Lutter « avec », faire que les premiers concernés se mobilisent, c'est l'objectif. Difficile à réaliser, car les « soutiens » ont la maîtrise de la langue, de l'écrit, de la connaissance des rouages administratifs – et confiance en eux. Mais on peut avancer dans cette direction, et la participation de certains à des rassemblements locaux ou à la manif annuelle du DAL, la diffusion de tracts (pas évident quand on est une femme voilée, par exemple) et surtout la participation active et régulière aux réunions mensuelles ont été des étapes.

Cela va faire quatre ans que tu participes aux activités du collectif des mal-logés du quartier de la Réunion (Paris xx^e). Quel bilan tires-tu de cet engagement ?

J.-P. : Le bilan pratique a été positif (sept familles relogées, à l'échelle d'un quartier parisien, ce n'est pas

nul). En termes de solidarité, il y a eu des moments intéressants (notamment l'occupation du centre d'action sociale), même si les réflexes habituels (connaître les bons « babtous », qui eux savent) ne se déracinent pas en un jour. L'appel systématique à la solidarité du côté enseignant a aussi des effets intéressants, mais restreints (on a commencé avec une élève et deux enseignants, on a été rejoint par d'autres gens, mais hors Éducation). Au total, des effets limités, mais positifs. En revanche, une expulsion surprise fin juin nous a désarçonnés, et notre intervention n'a pu que limiter la casse à minima. On va en discuter : en cas de coup dur, un miniréseau de quartier n'est pas à la hauteur, sauf s'il s'enracine plus profondément.

À première vue, cette forme de militantisme ne reflète pas l'image « convenue » de l'action syndicale et/ou révolutionnaire. Selon toi, comment peuvent-elles s'enrichir mutuellement ?

J.-P. : Militer avec des gens issus du PC ou du catholicisme social ou encore musulmans peut sembler étrange à ceux pour qui l'idéologie prime sur tout. Négocier avec des élus ou des responsables administratifs parfois honnêtes et souvent double face nécessite autant de souplesse que de fermeté, mais j'ai eu à chaque moment l'impression de faire une sorte de

syndicalisme : défendre des intérêts matériels de membres des classes populaires avec comme moyen la solidarité et comme horizon ou inspiration l'égalité. À titre personnel, ces petits cailloux de la justice m'intéressent plus que les journées « d'action » ou des slogans rageurs et incompréhensibles.

Peux-tu nous dire si l'actualité sociale de ces derniers mois (Cachan, mobilisation contre les expulsions d'élèves sans-papiers) a eu des incidences sur les interventions du collectif ?

J.-P. : Dans le cadre de RESF, une activité autour des questions du logement se construit depuis peu de temps. Une première présence collective dans le xx^e arrondissement a donné une autre échelle, plus convaincante en termes de résultats. Comment va-t-on se situer par rapport à tout ça ? Je ne sais pas, mais je pense qu'il y a plein de pistes. En fait, ce tout petit collectif est parti de la même idée que les comités RESF : la frontière n'est pas entre les classes moyennes salariées et les soutiers du capitalisme, elle est entre le plus grand nombre de gens et un État qui vit sur la peur et les préjugés pour maintenir un système injuste.

Propos recueillis par Greg Éducation 78

L'Insee et les étrangers...

Tirée des recensements de 2004 et 2005, une étude ciblée sur les étrangers vivant en France a été publiée dans la quasi-totalité des médias fin août : 4,9 millions d'étrangers vivaient en France mi-2004. Quelques exemples de données intéressantes : 25 % d'entre eux sont diplômés de l'enseignement supérieur, l'immense majorité d'entre eux arrive en âge de travailler, la parité hommes/femmes a été atteinte depuis 1974 (année de la mise en place du regroupement familial) ou encore, surprise !, 70 % des ressortissants d'Afrique subsaharienne viennent des anciennes colonies françaises. Mais, surtout, parmi ces 5 millions... 40 % sont de nationalité française ! Sans chercher à gloser sur les définitions largement discutables des termes « immigré » et « étranger » dans le document, n'est-ce pas un bon moyen de lancer une campagne présidentielle qui va préférer l'idéologie du droit du sang pour mieux les exclure ?



Photos

Photos de couverture et de cette page réalisées par Chloé (Creac'h/A-vif(s)), prises au gymnase où sont relogés les « 1000 de Cachan ». Proximité, inconfort, insalubrité... sont les « dons » de la République suite à l'expulsion du squat.

À l'attention des personnels de l'Éducation nationale

À nos collègues des écoles, collèges et lycées.

À de nombreuses reprises et en diverses villes et régions, la police et la gendarmerie ont pris l'habitude d'utiliser les directions d'école ou les administrations de collège et de lycée pour obtenir téléphoniquement des renseignements sur des familles sans-papiers. Avec parfois l'aval des inspections académiques. Nous rappelons à tous nos collègues, chargés de direction d'école ou pas, que selon la législation en cours, seule une commission rogatoire, nominative et explicite, émise par un magistrat du siège (juge d'instruction, procureur...) et présentée de visu peut faire déroger à notre déontologie, c'est-à-dire au secret professionnel, lorsque les informations demandées concernent nos élèves et leur famille. En l'absence de cette commission rogatoire, aucune obligation de répondre n'existe légalement.

Tous autres arguments, intimidations ou pressions diverses qui seraient émis par les personnels policiers, sinon par notre administration même, sont de façon flagrante hors-la-loi. Une insistance de leur part aboutirait à leur condamnation pour abus de pouvoir voire harcèlement et chantage.

La CNT-FTE lance donc le mot d'ordre syndical de refuser, ainsi que la législation l'autorise, de communiquer quel que renseignement personnel que ce soit à propos de nos élèves ou de leur famille aux autorités policières, notamment au téléphone.

Nous ne foulerons pas notre secret professionnel aux pieds. Nous protégerons de tous, y compris des autorités, les informations confidentielles qui nous ont été confiées par les familles. L'Éducation nationale n'est pas et ne sera pas une auxiliaire de basse police, ses personnels, enseignants ou autres, ne sont pas des indics.

ÉLOI PARTOUT, LIBERTÉ NULLE PART !

Nicolas Sarkozy est heureux de vous annoncer la naissance du petit Éloi le 18 août 2006 au Journal Officiel.

La Cnil, à son corps défendant, a donné son accord... tacite. Elle a bien entendu été consultée en mai 2006 (c'est une des dispositions de la loi informatique et libertés d'août 2004 pour toute constitution de fichiers concernant les infractions pénales), mais n'a pas eu le temps ni les moyens de rendre un avis motivé, puisque c'est tout ce qu'on lui demande, dans les deux mois qui lui étaient réglementairement impartis par la loi de 1995.

Que ce soit par le biais de la carte Vitale, de la carte bleue, du passe Navigo ou du téléphone portable, nos vies sont remplies de petits fichiers quotidiens, avec toujours l'aval tacite du bon citoyen qui, n'ayant rien à se reprocher, lui, s'en tamponne le coquillard. Il est bien persuadé, cet innocent, de ne jamais rentrer dans le Stic (système de traitement des infractions constatées, comme c'est joli !), ce merveilleux petit outil de surveillance de la population mis en place en 1997, mais qui n'a eu aucune existence légale pour la justice jusqu'à sa promulgation par décret en janvier

2001. Quant au fichier national automatisé des empreintes génétiques (Fnaeg), il n'y pense même pas, c'est réservé à de dangereux criminels.

D'ailleurs, il n'est cette fois absolument pas concerné, le bon citoyen : les malheureux nouveaux fichés sont de malfaisants clandestins et les non moins malfaisantes personnes qui les accueillent (passibles d'amendes et/ou de peines de prison en France depuis l'ordonnance de 1945, qui crée un « délit d'aide à l'entrée et au séjour irrégulier des étrangers ». Les sanctions s'étaient déjà considérablement alourdies au passage de Pasqua et Debré, mais Sarkozy menace de dix ans de prison et 75 000 euros d'amende ce délit de solidarité).

Les données retenues sont : l'état civil (nom, prénom, date et lieu de naissance, filiation), une photographie d'identité, les surnoms (!), les langues parlées, le type et le numéro du document d'identité présenté. Ce qui est nouveau, donc, c'est l'inscription sur la fiche de l'identité de ceux qui ont aidé le malfaisant clandestin à rester sur le territoire, ceux qui l'hébergent quand il est assigné à résidence et même ceux qui ont la mauvaise idée de venir lui rendre visite en rétention administrative.

Il existe déjà un certain nombre de bases de données consultables par les autorités concernant les étrangers dans notre beau pays des droits de l'homme :

- l'Agdref (application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers), qui régule la validité des cartes de séjour ;
- le FPR (fichier des personnes recherchées), qui permet aux fonctionnaires de l'Intérieur, de la Justice ou de la Défense de croiser les renseignements sur les personnes interdites de séjour ou expulsées ;
- le fichier des hôtes étrangers ;
- Eurodac, le fichier des empreintes digitales des réfugiés et apatrides, « expérimenté » à Calais depuis décembre 2005, qui collecte les demandes d'asile partout en Europe et permet de renvoyer le réfugié dans le pays de première demande d'asile.

Ce nouveau texte de loi ne servirait-il qu'à montrer la détermination du présidentiable ministre de l'Intérieur à contrôler la main-d'œuvre étrangère ? La Cimade, première association à dénoncer toute absence de concertation sur ce fichier, fin août, va déposer un recours auprès du Conseil d'État.

Rosalie SIPM-RP

Fédération CNT-Éducation

Les 6 ordonnances Villepin

Dites « mesures en faveur de l'emploi », les 6 ordonnances Villepin furent votées en août 2005, au cœur des vacances d'été, lorsque la France est endormie. Bon timing guys!

• **Contrat nouvelles embauches (CNE)** : contrat de 2 ans, où le licenciement n'a pas à être motivé. Concerne les boîtes de 20 salariés au plus. Réduit les indemnités licenciement et chômage.

• **Réaménagement des règles de décompte des effectifs** : les salariés de - de 26 ans ne sont plus comptabilisés dans les effectifs. Permet à la fois de faire bénéficier plus de patrons du CNE, de limiter la présence des DS et représentants du personnel, et l'aide patronale aux logement et transports.

• **Chèque emploi entreprise** : remplace à la fois la déclaration de l'employeur auprès des assurances sociales, le contrat et le certificat de travail. Concerne les boîtes de 5 salariés au plus.

• **Insertion sociale au sein des institutions de la Défense** : formation professionnelle durant de 6 à 24 mois. Pour les « jeunes sans diplômes ou sans titres professionnels ou en voie de marginalisation sociale ».

• **Crédit d'impôt** : concerne les salariés de - de 26 ans ayant travaillé au moins 6 mois d'affilée de juillet 2005 à décembre 2007. Champ d'application restreint.

• **Exonérations** : baisse ou suppression de la contribution patronale au logement pour les boîtes de 20 salariés, au lieu de 10; baisse de la cotisation patronale pour la formation professionnelle pour les patrons de 10 à 19 salariés.

Les principales mesures de la loi pour l'égalité des chances (mars 2006)

• **Contrat première embauche (CPE)** : contrat de 2 ans, où le licenciement n'a pas à être motivé. Concerne les jeunes de - de 26 ans et les boîtes de plus de 20 salariés. Rupture du contrat contestable pendant 12 mois (au lieu de 30 ans), réduction indemnités licenciement et chômage...

• **Apprentissage** : dès 14 ans; incitations fiscales au développement de l'apprentissage.

• **Réglementation des stages** : 6 mois maxi, « gratification » obligatoire à partir de 3 mois. Abattement de cotisations sociales patronales si la gratification ne dépasse pas 360€!

• **Création de nouvelles zones franches urbaines (ZFU)** et extension de celles existantes : compensations financières pour les embauches, exonérations totales puis partielles des taxes sur les bénéficiaires (pendant 14 ans); exonérations pour les actionnaires, exonérations des taxes locales, entre autres...

Loi sur l'égalité des chances bilan de deux mois de conflit

4 350 arrestations, 1 985 gardes à vue, 637 procédures judiciaires dont 400 comparutions immédiates donnant lieu à 71 peines de prison ferme et 188 mesures alternatives (travaux d'intérêt général ou sursis avec mises à l'épreuve de 3 ans), inscrites au casier judiciaire, et de lourdes amendes.

Les interpellés, tous des casseurs selon les médias, sont généralement étudiants ou jeunes précaires, sans antécédents judiciaires. Le motif de l'interpellation est toujours le même : actes de violence.

Tous témoignent d'arrestations musclées et arbitraires, d'agressions physiques et verbales pendant les gardes à vue, et beaucoup ont subi des pressions physiques et psychologiques visant à leur faire accepter la comparution immédiate et/ou un fichage ADN.



Un an déjà que la dernière tentative de faire céder le gouvernement sur le CNE a échoué. Un an que ce gouvernement ne cesse de s'attaquer ouvertement au CDI, avec le CNE d'abord, avec le CPE ensuite. Un an que les salariés tentent de faire face, avec des résultats divers. Retour sur une année emblématique, à plus d'un titre...

C'est la première fois en effet qu'un gouvernement ose programmer ouvertement la fin du CDI, remplacé à terme par un contrat de travail unique (CTU), qui normalise la précarité; la première fois aussi qu'il impose des contrats pour lesquels le licenciement n'a plus à être motivé : contrat nouvelles embauches (CNE) et contrat première embauche (CPE). Ensuite, cette année est emblématique de l'état du rapport de force entre travailleurs et syndicats d'une part et patronat-gouvernement d'autre part, tant par la stratégie adoptée par le gouvernement pour faire passer ses deux mesures phares « pour l'emploi » que par les diverses contre-offensives mises en place par les travailleurs et leurs syndicats.

Côté gouvernement, ce sont deux passages en force, avec, pour le CNE, le recours aux ordonnances (« les mesures d'urgence pour l'emploi »), c'est-à-dire des lois promulguées par le seul gouvernement, sans débat ni vote à l'Assemblée, sur l'air de la patrie en danger; avec, pour le CPE, un violent bras de fer, qui aura duré plus de deux mois.

Côté salariés et syndicats, les contre-offensives se sont déroulées chacune sur un plan différent, l'une, contre le CNE, par la voie juridique; l'autre, contre le CPE, s'est réglée dans la rue. Deux stratégies qui se sont soldées par un quasi-échec pour la première, et une demi-victoire pour la seconde.

Deux mouvements exemplaires

C'est en août 2005, en pleine torpeur estivale, que le Premier ministre, Dominique de Villepin, impose, au titre de la lutte pour l'emploi, son CNE et ses ordonnances (voir encadré). Si la CNT réagit immédiatement, avec un décryptage et un plan d'actions sur le terrain, les forces d'opposition politiques et syndicales tardent à se faire entendre. La seule réponse syndicale immédiate est celle de la CGT, qui dépose un recours devant le Conseil d'État pour violation de la convention n° 158 de l'OIT et de l'article 24 de la Charte sociale européenne, textes ratifiés par la France et posant l'obligation de motiver un licenciement.

Rapidement, le CNE s'avère ce que nous avons dénoncé dès le début : un bon moyen de licencier sans motif, sans problème et au moindre coût les salariés variables d'ajustement ou indésirables. Rapidement également, une résistance tente de se mettre en place, menée principalement par la CNT : tracts dans les boîtes, manifestations organisées dès début septembre... Mais le mouvement n'est pas suivi et se heurte au silence des centrales syndicales, résolument engagées dans l'option juridique. La manifestation du 4 octobre marque la fin et l'échec du mouvement : cette journée nationale, à l'appel des partis de gauche et des syndicats, a pour mots d'ordre « contre la précarité et la vie chère » ! Nous serons les seuls à défilé pour l'abrogation du CNE. Pour autant, les salariés ne renoncent pas à la lutte, mais la ramènent eux aussi au plan juridique, par des procès aux prud'hommes pour licenciement injustifié, souvent gagnés. Mais les arguments juridiques sont toujours contestables, et c'est bien là leurs limites : en mars 2006 une circulaire du ministère de la Justice rappelle les juges à l'ordre pour qu'ils ne se prononcent pas sur la validité des motifs de licenciement de CNE

et enjoint aux procureurs de faire appel de tout jugement défavorable même si le patron ne l'a pas fait. En définitive, le CNE, illégal puisque contraire au droit international et européen, n'est pas près de disparaître...

Et un coup pour les jeunes

Le CPE, mesure *number one* de la loi sur l'égalité des chances (voir encadré) votée en février, constitue la réponse du gouvernement à la révolte des jeunes des banlieues défavorisées de novembre dernier. Vendu comme le remède miracle au marasme économique (« malaise » en novlangue) qui y sévit, il est immédiatement compris pour ce qu'il est par les jeunes de banlieue et d'ailleurs : un CNE spécial jeunes, une arnaque et une provocation de plus. La réaction, elle aussi, est immédiate et ne cessera de

prendre de l'ampleur : dès le vote de la loi, la lutte s'organise, d'abord dans les facs et les lycées, puis chez les salariés. Les occupations de facs et les grèves, tant chez les étudiants que chez les salariés (essentiellement du public mais aussi du privé), se multiplient, et ce sont des millions de personnes qui finissent par descendre dans la rue. Face à cette résistance inattendue, le gouvernement n'a qu'un argument : la répression (voir encadré). Mais malgré la dureté de celle-ci, il est contraint de céder et, en avril, supprime le CPE.

Là encore la CNT a joué son rôle de dynamiseur de luttes à la base : présente tout au long de la lutte, elle s'est efforcée de faire respecter un cadre démocratique dans les assemblées générales universitaires, très convoitées par la récupération politique, et en poussant à la grève dans les secteurs où elle est présente, notamment l'éducation. Quant aux partis et syndicats, ne pouvant arrêter ni contrôler ce mouvement, ils ont bien été forcés de le suivre...

Cette victoire garde cependant un goût amer : le CPE enterré, ces mêmes partis et syndicats n'ont eu de cesse d'éviter que le mouvement s'étende au reste de la loi sur l'égalité des chances, malgré nos tentatives en ce sens.

Seule la lutte paie

Une année emblématique donc. Tout d'abord parce que la politique de l'emploi du gouvernement, bras armé du patronat, tant par sa nature que par sa réalisation en dit long sur l'état d'esprit qui règne dans la classe possédante : un sentiment de pouvoir absolu, comme si l'heure était enfin venue pour elle d'abattre les quelques protections que se sont conservées les travailleurs. Tout peut passer, tout doit passer, et pour y parvenir tous les moyens sont bons : la loi, le non-respect de la loi, la force. Et en effet tout, ou presque, passe... Et ce d'autant plus facilement que le rapport de force entre patronat et travailleurs est nettement en notre défaveur.

En effet, en reniant le syndicalisme de combat et d'action directe au profit d'un syndicalisme cogestionnaire, la quasi-totalité des syndicats, y compris la CGT, se sont affaiblis. Parce que ce type de syndicalisme, qui se pratique au sommet, exclut de fait l'implication des travailleurs dans la défense de leurs intérêts et finit par leur ôter l'envie de se battre. Parce que les limites à la négociation sont toujours celles que lui impose le patronat, ce qui discrédite à terme l'efficacité de l'action syndicale.

Emblématique enfin parce que le mouvement anti-CNE a démontré que si le combat juridique est loin d'être inutile, la voie légaliste est loin d'être suffisante. Parce que, *a contrario*, le retrait du CPE a démontré que c'est bien par la grève, dans la rue, et par la base que les luttes se gagnent. Et c'est bien là qu'est notre principale victoire.

Nath SIPM-RP

OÙ TU VIS LA CNT LUTTE

Bureau confédéral
BP 30 423, 35004 Rennes Cedex
tél. 0810 000 367 prix appel local
cnt@cnt-f.org - fax 02 99 63 12 58

Vous trouverez sur le site Internet toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.



Alsace
Union régionale CNT
5 rue des Maréchaux, 68100 Mulhouse
Tél. 03 89 43 93 88

Aquitaine
Union régionale CNT
36 rue Sanche de Pomiers,
33000 Bordeaux
Tél. 05 57 89 21 72

Auvergne
Union locale CNT
Salle Poly, place Poly,
63100 Clermont-Ferrand

Bourgogne
Syndicats CNT Nièvre
BP 25, 58018 Nevers Courlis

Bretagne et Pays de Loire
Union régionale CNT
5 square Charles-Dullin, 35200 Rennes
Tél. 02 99 53 32 22

Centre
Union locale CNT Indre-et-Loire
BP 1331, 37013 Tours Cedex

Champagne-Ardenne
Syndicats CNT Marne
BP 90009, 51201 Epmy Cedex

Franche-Comté
Syndicats CNT Doubs
c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon Cedex
Syndicats CNT Jura
BP 80039, 39110 Bracon
Tél. 03 84 73 06 12

Ile-de-France
Union régionale CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris
Tél. 01 43 72 09 54

Languedoc-Roussillon
Syndicats CNT Gard
Bourse du travail, 7 place Dupuy, 30100 Alès
Syndicats CNT Pyrénées-Orientales
BP 256, 66002 Perpignan Cedex
Tél. 04 68 34 33 31

Limousin
Syndicats CNT Corrèze
2 rue de la Bride, 19000 Tulle

Lorraine
Syndicats CNT Meurthe-et-Moselle
44 rue de Mulhouse, 54000 Nancy
Tél. 06 17 63 15 36

Midi-Pyrénées
Union locale CNT Haute-Garonne
18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse
Tél. 08 72 58 35 90

Nord-pas-de-Calais
Union régionale CNT
1 rue Broca, 59800 Lille
Tél. 03 20 56 96 10

Normandie
Syndicats CNT Calvados
BP 02, 14460 Colombelles
Syndicats CNT Seine-Maritime
BP 411, 76057 Le Havre cedex

PACA
Union régionale CNT
12 rue de l'Évêché, 13002 Marseille

Pays de la Loire voir Bretagne

Picardie
Syndicats CNT Oise
BP 50 605, 60006 Beauvais Cedex

Poitou-Charentes
Union régionale CNT
20 rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers
Tél. 05 49 88 34 08

Rhône-Alpes
Union régionale CNT
Salle 15 bis Bourse du travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Tél. 04 77 25 78 04

LA POSTE : LE SYNDICALISME DE COMBAT BÂILLONNÉ...

La Poste tente de museller la CNT la direction refusant de reconnaître l'existence légale de nos sections. La répression s'abat sur nos militants, mais nous sommes toujours là, présents sur le terrain.

Le 27 janvier 2006, un accord a été conclu entre la direction de La Poste et les signataires habituels (CFDT, FO, CFTC, UNSA et CGC), SUD et la CGT ne s'opposant pas au texte alors qu'en tant que syndicats majoritaires aux élections professionnelles, ils auraient pu empêcher son application. Or ce texte, qui définit l'exercice du droit syndical à La Poste, est une véritable déclaration de guerre aux syndicats dits minoritaires, en particulier ceux comme la CNT, qui refuse de se présenter aux élections paritaires, symbole de la cogestion.

Ce texte vise à éliminer la CNT du paysage syndical à La Poste en lui supprimant toute possibilité d'expression au sein de l'entreprise. En outre, ce texte contient des attaques contre le droit de grève. Cet accord est de fait réactionnaire, liberticide ne serait pas exagéré, et il préfigure un modèle syndical pour l'ensemble du secteur public, modèle qui sera vraisemblablement appliqué au niveau de l'espace capitaliste européen.

Quel droit syndical avant ?

Le droit syndical en vigueur à La Poste découlait du statut de la fonction publique qui garantissait deux types de droits pour les organisations syndicales. Le premier concerne les organisations syndicales déclarées qui bénéficient, dès lors qu'elles se constituent à La Poste, de quatre droits fondamentaux : distribution de tracts à l'intérieur des établissements, panneaux syndicaux, collecte des cotisations, tenue de réunions syndicales en dehors du temps de travail. Le second concerne les organisations dites représentatives, ayant réalisé un certain score aux élections du conseil d'administration ou aux élections paritaires, et qui bénéficient de locaux, de détachements syndicaux, de permanents payés par la boîte, de réunions sur le temps de travail et de sièges dans toutes les instances du paritarisme, lieux de la cogestion que nous dénonçons.

Au cours des années 1984-1988, La Poste avait déjà essayé de nous supprimer le bénéfice des quatre droits garantis dans le secteur public, mais les tribunaux administratifs nous donnant systé-



matiquement raison, La Poste avait capitulé. En plus de ces droits garantis, nos syndicats avaient obtenu sur le plan local (Lyon, Paris, Val d'Oise, Bordeaux, etc.) des locaux, ceci du fait d'une représentativité avérée, et la fédération avait gagné en 1989 la possibilité d'utiliser les enveloppes syndicales.

L'accord de janvier 2006 supprime tous les droits des organisations syndicales uniquement déclarées. Désormais, il n'y a plus de liberté que pour les organisations institutionnalisées (les signataires du texte et celles qui ne s'y sont pas opposées), qui réaliseront un certain score aux élections professionnelles internes. La place semble libre pour un échange entre personnes responsables, du même monde...

Le partenariat syndical contre la lutte de classes

Ce texte est présenté comme l'expression « d'un dialogue social renouvelé » qui « conforte » (sic) la place des « organisations syndicales représentatives » : cela est juste, ces syndicats institutionnalisés ont le monopole du droit d'expression, des moyens accrus, et des avantages sont, dans le

même texte, accordés aux permanents syndicaux. C'est un dialogue où des syndicalistes et les dirigeants de La Poste font du social tout en piétinant les droits accordés à d'autres syndicats.

Par ailleurs, et mine de rien, le préambule déclare que « l'exercice du droit de grève comporte de la part des organisations syndicales l'obligation préalable de déposer un préavis pour avertir la direction du niveau concerné... » C'est une condamnation des grèves spontanées, dites « sauvages », c'est la légitimation (avec la bénédiction des dirigeants syndicaux) de la répression future qui s'abattra contre ceux et celles qui se mettront spontanément en grève, « sur le tas ». De même, le préambule stipule que « l'exercice de ces droits s'inscrit dans le respect des personnes et de leurs libertés fondamentales, comme celles d'aller et venir et d'exercer son travail... » Les signataires et les spectateurs abstentionnistes cautionnent là l'interdiction des piquets de grève, des blocages de centres et la répression qui frappera les grévistes qui continueront d'imposer des pratiques historiques du mouvement ouvrier.

Chacun peut donc mesurer l'aspect liberticide de ce texte qui non seulement restreint le droit syndical, mais aussi renforce l'encadrement du droit de grève. Le modèle mis en place est celui du Medef, qui prône un syndicalisme partenaire et non plus adversaire ; la cogestion remplace la lutte de classes. Naturellement, ce texte exprime le rapport de force existant aujourd'hui entre les classes, rapport défavorable aux salariés.

Autonomie ouvrière et syndicale contre syndicalisme institutionnel

Cet accord est historique pour deux raisons. En premier lieu, c'est l'aboutissement logique du syndicalisme institutionnel, du syndicalisme de cogestion. Il est significatif qu'aucun syndicat ne se soit opposé à ce texte liberticide. Cela montre l'unité du syndicalisme institutionnel, qui partage les mêmes valeurs contre-révolutionnaires, qui exprime des pratiques accompagnant les mutations du capitalisme sans véritablement s'y opposer. Au-delà des particularismes propres à chaque organisation, ce syndicalisme tourne le dos à la lutte de classes. Et les dirigeants de la fédération SUD-PTT, en ne s'opposant pas à cet accord, entrent définitivement la notion de syndicalisme alternatif qu'ils prétendaient porter au début des années 90. La fédération SUT-PTT

a cautionné un texte qui interdit toute possibilité d'expression à d'autres syndicats. Désormais, il est clair que la reconstruction d'un syndicalisme révolutionnaire ne peut se faire à partir d'une participation aux instances cogestionnaires. Un cli-vage sépare ceux qui agissent sur le terrain, dans des structures syndicales ou en s'auto-organisant dans des comités ponctuels de soutien à des luttes, dans les assemblées générales, et ceux qui se sont intégrés aux structures participatives mises en place par l'État et le patronat. C'est d'ailleurs ce que comprennent de nombreux syndicalistes de sections de base de SUD-PTT, qui protestent contre le positionnement de leur fédération et apportent leur soutien à notre combat. Car en application de ce nouveau texte, des directeurs de centres ont ôté manu militari les panneaux de la CNT dans certains centres (Tours), sommé la CNT de rendre les locaux occupés (Bordeaux, Lyon), infligé une sanction pour distribution de tracts (Paris).

Organiser la résistance

Le congrès fédéral des syndicats CNT-PTT, tenu fin avril 2006 à Bordeaux, a défini une ligne de résistance à cette offensive des dirigeants de La Poste. Sur le plan juridique, l'accord est contesté, et l'avocat de la fédération a mis La Poste en demeure de l'abroger pour discrimination et illégalité. Parallèlement, notre fédération a entamé une campagne sur le terrain par une distribution massive de tracts, affiches, autocollants, timbres à apposer sur les correspondances, cartes-pétitions à envoyer au siège de La Poste. Un tract confédéral sera prochainement adressé aux usagers de La Poste. Par ailleurs, notre fédération a rencontré d'autres petites structures syndicales frappées par cette interdiction, comme la Confédération autonome du Travail et le Syndicat des fonctionnaires. Un tract unitaire est en préparation, tout comme l'envoi d'un texte qui sera adressé aux sections locales des autres syndicats.

Une chose est certaine : le combat continue, l'action fédérale est sans faille, et à la prise de service ou sous le manteau les tracts de la CNT continueront de circuler. Ni la répression ouverte ni l'interdiction légale ne sauront liquider le courant anarchosyndicaliste et syndicaliste révolutionnaire, à La Poste comme ailleurs.

Syndicat CNT-PTT 95

... LA RÉPRESSION A DÉJÀ COMMENCÉ

La CNT-PTT connaît non seulement une attaque contre ses droits syndicaux, mais aussi contre ses militants. Après Nadir (Paris 16), mis à pied trois mois, c'est au tour de Gil (ex-Paris 16, depuis reclassé à Bonvin CTC) de connaître pareille sanction.

Après plusieurs réorganisations mouvementées, la direction de Paris 16 CDIS décide de fermer son service de nuit, les effectifs de ce dernier étant passé de 110 agents à 40 après la récente « restructuration ». Lors de la nuit de Noël, le climat est très tendu. Les agents ont appris la fermeture de leur service deux jours avant les fêtes (bravo pour le dialogue social), et la boîte a de plus prévu une dizaine de qualifs (agents venant de l'extérieur et payés double) pour pallier un éventuel débrayage.

Le dirigeant n'est pas le dirigeant habituel. Il s'agit d'un jeune loup aux dents longues, farouche partisan de la privatisation de La Poste, antisindicaliste radical. S'il ne s'agissait que de lui, il y a bien longtemps que le service de nuit aurait fermé. La droite militante à La Poste dans toute sa splendeur est en action...

Au cours de la nuit, son comportement

à l'égard d'un agent féminin fait faire un malaise à cette dernière et entraîne le débrayage de tout le personnel. Alors que la postière se trouve au sol, et plutôt que d'appeler des secours, l'encadrement se réfugie dans son bureau, se sentant soi-disant menacé par le personnel. Mais il n'hésite pas à joindre la direction, estimant le climat « insurrectionnel » et reconnaissant ne plus maîtriser la situation. Durant le débrayage, le personnel investit le bureau de l'encadrement afin d'avoir des explications. Le travail reprend au bout d'une heure. Gil va avoir un autre traitement. Le sous-directeur lui ordonne de prendre ses affaires et de rentrer chez lui, lui spécifiant que ce n'est pas la peine de continuer à trier, qu'il ne sera pas payé. Gil refuse et appelle ses collègues à cesser le travail devant cet abus de pouvoir manifeste. Le directeur accourt sur les lieux, contredit son subalterne et demande à Gil de reprendre le travail. Dégoûté de n'avoir pas été soutenu par son supérieur, le roitelet de service invente toute une histoire comme quoi Gil a voulu l'agresser. Les choses vont en rester là pendant quelques mois, juste le temps que le service ferme.

À peine reclassé dans son nouveau bureau, Gil reçoit une convocation pour

une enquête disciplinaire en avril, aux motifs suivants : appel au débrayage ; manque de respect vis-à-vis de la hiérarchie ; menaces physiques à l'encontre de l'encadrement, suite aux événements de la nuit de Noël 2005. La boîte demande six mois de mise à pied. Elle aura attendu presque sept mois pour que Gil ne soit plus dans son ancien bureau, coupé de ses anciens collègues, pour régler ses comptes. Sans oublier que Nadir, militant CNT Paris 16^e, passait en conseil de discipline en mars.

Deux conseils de discipline contre deux militants de la CNT, du même service, c'est trop pour la boîte, elle préfère attaquer l'un après l'autre. SUD doit déposer un préavis de grève permettant aux agents des bureaux des différents services de Bonvin CTC et Paris 16 CDIS de participer au rassemblement de solidarité le jour du conseil de discipline, le 12 juillet, mais se rétracte au dernier moment. Malgré ce coup bas (un de plus), pas moins de 50 personnes répondent présents ce jour-là. Le conseil de discipline est très long. Finalement, la sanction demandée est de trois mois de mise à pied.

La CNT PTT-75 remercie tous les collègues des différents bureaux présents

ce jour-là ainsi que tous les camarades des différents syndicats de la CNT. Gil demeure sans salaire jusqu'à fin novembre.

Vous pouvez envoyer vos dons à l'ordre de la CNT PTT-75 (avec la mention « solidarité avec Gil »). Merci d'avance.

CNT-PTT 75

Solidarité, mode d'emploi

La campagne de la fédération CNT-PTT implique des frais importants, et une souscription est lancée pour collecter 6000 euros. Les chèques sont à adresser à Fédération CNT-PTT, 36, rue Sanche de Pomiers, 33000 Bordeaux. Vous pouvez choisir de participer à la solidarité financière en effectuant un versement mensuel automatique sur le compte fédéral. D'autant que dans le même temps, des militant-e-s CNT-PTT sont sanctionné-e-s, voire menacé-e-s de licenciement, comme Angèle à Lyon ou Gil à Paris (lire son récit ci-contre). Vous pouvez également commander du matériel de propagande et des tracts d'information à cette même adresse.

ADN



En septembre 2005, 11 militants associatifs et syndicalistes sont poursuivis pour avoir arraché des OGM à Avelin dans le Nord. Sous le coup de la loi Perben, ils doivent subir un prélèvement biologique pour le fichage. Notre camarade Ben l'ayant refusé, il passe en procès le 25 août dernier à Ales et risque 15000 euros d'amende et un an de prison ferme. Ce jour-là, 300 manifestants, surtout de la mouvance libertaire, arpentent les rues contre le fichage ADN. Ne voulant pas faire de Ben un martyr de la cause, le procureur n'a requis que 500 euros d'amende. Le verdict du procès devant être rendu le 29 septembre, nous reviendrons sur ce « dossier ADN » dans le prochain CS. En attendant, la Fédération des travailleurs de la terre et de l'environnement de la CNT appelle à la mobilisation, le 10 octobre à Orléans, pour soutenir des militants (dont un cénétiste) ayant refusé de donner leur ADN.



INTERIOR'S ET CAT... UN HAVRE DE LUTTE

Voici un extrait d'une longue interview de camarades des sections Interior's et CAT du Havre. Le texte intégral est disponible dans la revue confédérale *Les Temps maudits* n° 25 (sortie en octobre 2006).

Nono : Interior's est une boîte familiale qui compte actuellement 450 salariés dont la moitié travaille au siège social du Havre et dont l'autre moitié est dispatchée dans 83 magasins en France. On y fait essentiellement un travail de production et de manutention de meubles.

Jean-Pierre J. : La CAT, Compagnie d'affrètement et de transport, au Havre, est l'ancien système de manutention de voitures de Renault. Il a été externalisé par Renault. Les employés conduisent des voitures de la sortie de Renault au lieu de

« bande des cinq » syndicats institutionnels, elle est dans l'obligation de prouver qu'elle est représentative, c'est-à-dire que les adhérents sont assez nombreux, que la section a une activité syndicale et qu'elle est indépendante.

Nono : L'avocat de la partie adverse a fait valoir que le calcul du nombre d'adhérents devait s'établir par rapport au nombre d'employés au plan national et non simplement sur le site du Havre. Nos dix adhérents étaient donc en sous-représentativité, et nous avons été plombés une première fois là-dessus. Par la suite, notre démarche a été de gagner des adhérents, pour atteindre le pourcentage de représentativité de 6 %. Nous sommes arrivés à 32 adhérents, soit 8 %. Là, deuxième procès, toujours intenté par la direction. Deuxième obstacle également : ils voulaient

sonnes qui les contredisaient. Et les revendications étaient assez nombreuses... Nous avons ainsi demandé et obtenu l'augmentation des plus faibles salaires et également de sérieuses améliorations des conditions de travail. Avant, c'était l'arbitraire patronal.

« Lundi, je reprends le boulot » (la grève avait démarré le jeudi). Nous avons dû expliquer que nous avons demandé au taulier une réunion d'un point de vue syndical, mais qu'il ne l'avait accordée que pour le mardi. Il fallait tenir. Comme il fallait tenir compte des uns et des autres, on a dit : « Écoutez, on ne dépassera pas mardi, mais personne ne le dit. Il est important que mardi matin, quand le taulier arrivera, il y ait 100 % de grévistes. »

Nono : Dès le jeudi matin, des types de Caen, puis le vendredi soir, des salariés de Boulogne-Billancourt, ont été amenés pour casser la grève.

J.-P.J. : La direction avait aussi appelé un huissier pour constater l'entrave, plus la gendarmerie, mais c'était très calme. L'huissier nous a dit :

Réflexions sur le syndicalisme quotidien

Nono : À Interior's, la plupart (voire 80 à 85 %) des 32 personnes syndiquées travaillent à la production ; elles sont payées au smic. Mensuellement, ou bimensuellement, nous diffusons un tract qui rejoint l'actualité des questions que nous posons. Nous essayons de respec-



Photos par les militants CAT et Interior's de la CNT.

l'expédition. En ne comptant que les salariés travaillant sur des sites, il y a environ 300 employés, dont 50 à 60 au Havre.

Création des sections

Nono : J'étais à l'époque [2003] en arrêt de travail et j'ai demandé à un ami d'Interior's s'il pouvait trouver au moins dix adhérents d'accord avec cette idée. Sans en parler trop aux autres, car on avait un paquet de « jaunes » qui se chargeaient de faire parvenir l'information aux oreilles de la direction. Puis on a eu les dix adhérents. Avec ce chiffre, au vu des 250 employés du Havre, on s'est dit qu'on avait le pourcentage de la représentativité nationale. Et donc là, on y va !

J.-P.J. : À la CAT, la section CNT existe en partie grâce à Interior's. Ils ont connu la CNT parce que la femme de l'un d'eux a connu la section d'Interior's. Et aussi parce que nous avons fait un gros boulot pour populariser les luttes d'Interior's à l'extérieur ! Quand nous sommes arrivés là-dedans, ça a foutu le grand souk, des histoires de véhicules non conformes ont été immédiatement réglées. Quatre ou cinq copains se sont syndiqués à ce moment-là.

Olivier L. : Ensuite, l'intérêt de la représentativité, c'est qu'elle permet de désigner un délégué syndical. Comme la CNT ne fait pas partie de la

connaître le nom des salariés qui avaient adhéré à la CNT. Nous avons objecté la crainte des représailles de la direction.

O. L. : Une autre difficulté en matière de représentativité, plus difficile à gérer, est d'avoir à prouver ton activité syndicale, alors que tu es justement dans une certaine clandestinité. Il fallait donc faire des tracts, poser des revendications, mais en restant discrets à l'intérieur de la boîte.

Les luttes

J.-P.J. : En 2005, à la CAT, la direction avait pris la décision de lourder un contremaître de parc, suite à une incompatibilité d'humeur. Il y a eu un mouvement général – à la base, pas spécifiquement CNT – y compris des bureaux. La sanction a été levée immédiatement. Après ce mouvement d'ensemble, les bureaux ont dit au parc : « Vous avez vos revendications au niveau salarial, nous ne sommes plus concernés », même si un ou deux se sont solidarisés. Seulement, il y avait 100 % de grévistes à la manutention. Et là, ils ont téléphoné à la CNT : « Ben, voilà, on est en grève ! » Alors nous sommes venus les soutenir et, surtout, organiser la solidarité, préparer les piquets de grève... À la CAT, les salaires sont au niveau du smic, et il y a beaucoup de mères célibataires. Alors, à un moment donné, certains

« Messieurs, vous empêchez de passer. » Nous avons répondu : « Non, non, on ne les empêche pas de passer ; on veut juste leur parler avant. » Certains étaient hésitants, mais il y avait des cadres, des types plus ou moins subordonnés aux autres et, finalement, ils sont passés. Seulement voilà : conduire une voiture, tout le monde peut le faire, mais quand il s'agit de conduire assez rapidement, dans un parcours précis et avec des normes de sécurité à respecter... Du coup, leur astuce n'a pas suffi. D'autre part, depuis le samedi, nous avons popularisé le mouvement auprès de la presse. Le mardi matin, quand les tauliers sont arrivés, ainsi que les syndicats, ils ont vu le bloc qui était là pour les accueillir, les drapeaux noir et rouge... Le taulier a dû faire face à une délégation qui présentait des revendications argumentées sur les salaires, les frais de déplacement et – très important, vu leur manque de thunes – le paiement des jours de grève. Finalement, ils ont obtenu quatre jours et demi sur cinq, et la caisse de grève a été équilibrée. Enfin, ça s'est terminé sur une victoire, et ce n'est pas rien ! L'avantage de la CAT par rapport à Interior's, c'est qu'ils ont un couteau sous la gorge. Renault est là, il faut absolument que les voitures sortent.

Nono : Chez Interior's, les premières réunions avec la direction ont été assez houleuses. Ils n'avaient pas l'habitude de traiter avec des per-

ter toutes les demandes puis d'en tirer des idées communes pour les revendications lors des réunions mensuelles DP/CE. Ensuite, il faut savoir qu'à la direction, ils sont très malins : ils se voient avant, ils ont des réponses toutes faites et ils s'exercent pour essayer de t'embrouiller. Et puis, tu as toujours des petits chefaillons collés à tes basques, même pendant tes heures de délégation, qui rapportent tout là-haut... Parmi les plus actifs, nous sommes une bonne dizaine sur qui on peut compter pour distribuer les tracts, coller des affiches, venir aux réunions du syndicat, aux manifestations, etc.

J.-P.J. : Partout, actuellement, on part de zéro ; ce qui est à la fois un bien et un mal. Si la CNT s'engage là-dessus, en faisant attention à tous les problèmes existants, il y a une possibilité... Tu ne vas pas te présenter tout de go avec : « L'anarchosyndicalisme, c'est... » Tu dois embrayer sur les préoccupations des gens, et les écouter, surtout. À partir de là, tu peux travailler – tirer des tracts, tenir des réunions, etc. – pour essayer d'aboutir à des solutions. Ensuite, tout s'enchaîne : quand les gens ont confiance en toi, ils t'écoutent. Plus tard, ils peuvent arriver à se radicaliser.

*Nono, Jean-Pierre J., Olivier L. (Interco 76)
Fabien D. (STE 92)*

La canicule et le BTP

En 2003, la canicule faisait 15 000 morts en France. Le pays était sous le choc, et le gouvernement nous accusait de négliger nos vieux, en nous imposant un jour de travail de plus, gratuit, pour le patronat. Mais qui a parlé des ouvriers morts sur les chantiers, dans les ateliers, etc. ? Aucune enquête n'a eu lieu, parce que même à 45° C voire 65° C en plein soleil, ou dans des lieux confinés, les profits doivent continuer.

Sur les 112 victimes de la canicule de juillet dernier, la Fédération CNT des travailleurs du bâtiment dénombre 12 travailleurs du BTP. Face à l'absence de protection pour les ouvriers (sauf la mesure phare pas toujours respectée de recevoir 3 litres d'eau par jour) dans le secteur n° 1 des accidents graves et mortels, la Fédération des travailleurs du bâtiment (SUBTP-BAM) de la Confédération nationale du travail exige une réelle réduction du temps de travail, un droit de retrait mieux protégé, des pauses obligatoires toutes les heures et à l'ombre.

Cinémathèque en grève

Après l'inauguration en grande pompe de ses nouveaux locaux, la Cinémathèque française a connu l'inauguration de sa première grève !

Le numéro de juillet-août du *Combat syndicaliste* a traité du mouvement de grève qui venait de se déclencher à la Cinémathèque suite au licenciement de la camarade Valérie de la CNT. Rapidement, la grève a été votée à la quasi-unanimité. Après sept jours de grève générale continue, les salarié-e-s de la Cinémathèque et de la BiFi (bibliothèque du film) ont gagné leur combat contre la direction en obtenant le maintien de Valérie dans l'entreprise, l'ouverture d'un calendrier de mise en place de groupes de travail sur tous les sujets liés aux dysfonctionnements et à la fusion future entre la Cinémathèque française et la BiFi. C'est une victoire historique pour beaucoup de membres du personnel, pour qui c'était la première expérience de lutte de classes. La précarité, c'est pas du cinéma ! Quand le scénario finit bien, il est bon de le signaler !

LA GRÈVE, COMMENT ÇA MARCHE

1^{re} partie :
le droit de grève

Nous voulons ici donner quelques éléments de droit pratique pour l'action syndicale, mais il va sans dire que ce ne sont que des outils dans la construction du rapport de force entre les travailleurs d'un côté, l'État et le patronat de l'autre, rapport de force qui reste primordial pour l'obtention de victoires sociales.

Dans le privé

Les critères de la jurisprudence

À défaut d'une définition légale, la jurisprudence caractérise la grève comme « la cessation complète, collective et concertée du travail en vue de faire aboutir des revendications d'ordre professionnel ». Cette définition permet aux tribunaux de distinguer :

- la grève licite (hypothèse dans laquelle les critères posés par la Cour de cassation sont remplis et où les salariés font un « exercice normal » de ce droit) ;
- la grève abusive (hypothèse dans laquelle les critères posés dans la définition sont remplis, mais où les salariés exercent « anormalement » ce droit) ;
- les mouvements collectifs illicites, auxquels ne s'appliquent pas les dispositions légales relatives au droit de grève et notamment celles qui assurent la protection de l'emploi des participants.

a) La cessation complète du travail

La grève se caractérise essentiellement par un arrêt total du travail. La forme et la durée de cet arrêt de travail importent peu. La jurisprudence qualifie ainsi d'exercice normal du droit de grève :

- les débrayages, même répétés et de très courte durée, dès lors qu'ils ne procèdent pas d'une volonté des salariés de désorganiser l'entreprise ou de nuire à sa situation économique (Cass. soc., 10 juillet 1991) ;
- les grèves tournantes, qui consistent en des arrêts de travail touchant successivement une catégorie de salariés ou différents services de l'entreprise (Cass. soc. 14 janvier 1960) sauf si elles désorganisent totalement l'entreprise. (Cass. soc. 4 octobre 1979).

b) La cessation collective et concertée du travail

La licéité de la grève n'est pas subordonnée à l'ampleur (pourcentage ou nombre de salariés concernés) de la cessation collective du travail. Sont admises les grèves qui ne concernent qu'une minorité de salariés (catégorie professionnelle, atelier ou service d'une entreprise, etc.), voire un seul salarié, dès lors que celui-ci obéit à un mot d'ordre national ou qu'il est seul salarié de l'entreprise. Mais attention, la poursuite de l'action par une minorité de salariés, après un vote de reprise du travail par la majorité (les grévistes ayant considéré leurs revendications comme satisfaites), constitue un mouvement de grève licite uniquement si cette minorité présente de nouvelles revendications.

c) Les revendications professionnelles

Cette notion est très large, puisque sont considérées comme des revendications professionnelles celles portant sur les rémunérations, les conditions de travail, la défense de l'emploi, les droits syndicaux, les projets de restructuration ou de licenciements économiques, etc. Par ailleurs, les revendications des salariés peuvent dépasser le simple cadre de l'entreprise (grèves générales nationales, pour les salaires ou les retraites, par exemple).

En ce qui concerne les grèves « politiques », il est admis que les grèves « mixtes » (sur des revendications qui revêtent à la fois un aspect politique et un aspect professionnel, par exemple une grève contre la politique économique et sociale du gouvernement) sont licites. En revanche, seront considérés comme des mouvements illicites ceux qui revêtent un caractère purement politique, sans rapport aucun avec des questions d'ordre professionnel.

Un autre cas spécifique est celui des grèves de solidarité. Celles-ci, qui ont pour but de défendre les intérêts d'autres salariés, par exemple pour protester contre des licenciements, ne seront licites que si les grévistes peuvent se prévaloir d'un intérêt collectif, de revendications professionnelles les concernant eux-mêmes.

Les modalités de la grève

a) Le déclenchement

Dans les entreprises privées, la loi n'impose aucun préavis. De plus, selon les juges, une convention collective ne peut limiter ou réglementer, pour les salariés, l'exercice du droit de grève. Seule la loi peut créer un délai de préavis, une procédure préalable de conciliation ou d'attente, qui s'impose aux salariés. Les clauses des conventions collectives qui ont pour objet de réglementer ou de limiter le droit de grève ne leur sont donc pas opposables.

LE MEDEF A TOUT PRÉVU



La grève, puisqu'elle est une arme, un outil mis à la disposition du producteur, ne peut aboutir que si ce producteur sait se servir de l'outil. Que vaut, en effet, une machine perfectionnée mise dans les mains d'un ignorant et d'un incapable ? Rien. Que peut la grève, outil excellent, si l'ouvrier ne sait pas la manier ? Rien. Entre des mains habiles, la machine est puissante et produit ; utilisée par des producteurs conscients et forts des combats soutenus, la grève est efficace et réussit.

Victor Griffuelhes,
Le syndicalisme révolutionnaire - 1909

Mais pour que le mouvement collectif soit licite, il faut que l'employeur ait eu connaissance des revendications des salariés. Toutefois, ces derniers n'ont pas à attendre la décision du chef d'entreprise pour déclencher le mouvement, ce qui autorise les grèves « surprises ».

b) Le déroulement

Au cours d'un mouvement collectif licite, les grévistes peuvent organiser des piquets de grève ou procéder à l'occupation des lieux de travail. La participation à un piquet de grève n'est pas automatiquement fautive, dès lors que les salariés ne se sont pas rendus coupables d'entraves à la liberté du travail ou de voies de fait. De même, l'occupation des lieux de travail, lorsqu'elle se prolonge ou qu'elle constitue une entrave à la liberté du travail ou une voie de fait, peut être considéré comme une faute lourde.

Dans le public*

Le droit de grève est reconnu aux agents des trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière). La loi du 19 octobre 1982 impose le dépôt d'un préavis au minimum cinq jours avant par « l'organisation ou une des organisations syndicales les plus représentatives », sans en préciser les critères (voir encadré sur l'expérience CNT dans l'Éducation). Il doit préciser le lieu, la date et l'heure de début, la durée envisagée et les motifs (exemple : grève politique interdite, il faut définir des revendications professionnelles). Pour une grève, même d'une heure, l'administration prélève un jour complet de salaire (1/30^e du salaire mensuel par jour). L'arrêt « Omont » du Conseil d'État pénalise fortement la grève du fonctionnaire : s'il fait grève la veille d'un congé, ce congé est compté comme grève, donc non payé (!).

*Extraits du *Guide du militant*, Fédération CNT-Éducation.

Arrêt de travail ne rime pas toujours avec grève

Les tribunaux sont de plus en plus souvent amenés à se prononcer sur les conditions d'exercice du droit de grève. Ils ont ainsi déclaré illicite :

- la grève du zèle et la grève perlée, qui consistent à ralentir le travail, à l'exécuter dans des conditions volontairement défectueuses ou dans des conditions autres que celles prévues par le contrat de travail, mais sans interrompre véritablement le travail (Cass. soc., 5 janvier 1979 ; Cass. soc., 16 mars 1994) ;
- l'autosatisfaction des revendications, qui consiste pour les salariés à modifier eux-mêmes leurs conditions de travail ou leurs horaires, sans présenter de revendications à leur employeur.

Dans l'Éducation nationale

Dans l'Éducation nationale, le droit de grève (comme ailleurs !) est une question de rapport de force. Si le mouvement a de l'ampleur, le préavis de cinq jours n'est pas systématiquement respecté. Dans ce secteur, la CNT-FTE (Fédération des travailleurs de l'éducation), ses syndicats départementaux, voire certaines sections d'établissements scolaires du secondaire, déposent des préavis sans contestation de la part de l'administration.

Le droit de grève attaqué dans le secteur public

L'histoire ouvrière française est marquée par des grandes grèves générales qui constituent une opposition puissante à tout gouvernement. Depuis la grande grève ouvrière de Mai 68, cette action a été écrasée dans le secteur privé par les nouvelles organisations des entreprises ayant détruit en bonne partie les collectifs de travail, et c'est le secteur public qui est devenu le fer de lance de la grève générale. C'est pourquoi les gouvernements tentent maintenant d'y limiter ce droit, en opposant les travailleurs entre eux à grands coups de propagande sur le « service minimum ». Ainsi, on a vu naître dans les transports (SNCF, RATP) des règles de « prévention des conflits » qui rendent plus long et plus difficile l'exercice du droit de grève. Actuellement, un projet de loi soutenu par Nicolas Sarkozy a été déposé à l'Assemblée nationale. Il vise à imposer la consultation systématique et à bulletin secret de tous les personnels avant le déclenchement de toute grève, sans dire si le résultat du vote conditionnera la légalité du mouvement.

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme.

ANTICAPITALISTE ! Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns.

C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire.

PUISQUE PERSONNE NE TRAVAILLE À TA PLACE, QUE PERSONNE NE DÉCIDE À TA PLACE !

CAMEROUN

GROGNE SOCIALE EN PERSPECTIVE AU SEIN DE LA FONCTION PUBLIQUE

Il prévaut depuis quelque temps au sein de la fonction publique camerounaise une exaspération générale des travailleurs, déçus par les déclarations des membres du gouvernement, surtout après l'atteinte par notre pays du point d'achèvement de l'Initiative pays pauvres très endettés (IPTE).

Après treize dures années de galère (du fait de la baisse drastique de leurs salaires à plus de 70 % en novembre 1993, de la dévaluation du franc CFA en janvier 1994 et de l'augmentation exagérée du coût de la vie), l'ensemble des personnels civils de la fonction publique revendique une seule chose, le rétablissement des salaires à leur niveau de décembre 1992 et leur revalorisation de 30 %, pour tenir compte du coût actuel de la vie.

Le Cameroun est le seul pays de la zone franc CFA à avoir baissé les salaires des travailleurs de la fonction publique. Depuis la dévaluation du FCFA, tous les autres pays de cette zone monétaire ont revalorisé les salaires. Certains même, comme le Sénégal et le Gabon, l'ont fait plus d'une fois. Plus près de nous, le Burundi, un des pays les plus pauvres de la planète, a décidé, à l'occasion de la 120^e journée internationale du travail, d'une augmentation des salaires de la fonction publique de 15 %. Il n'y a que le Cameroun à ne l'avoir jamais fait, malgré les attentes mille fois exprimées des Camerounais.

Si les Camerounais ont jusqu'ici supporté cette situation, c'est bien parce



Manifestation au Cameroun contre la corruption et l'impunité les 9 et 10 décembre 2005, à l'occasion des journées internationales des droits de l'homme et de lutte contre la corruption.

qu'ils étaient persuadés que le problème était celui de la crise économique, comme le déclaraient les thuriféraires du gouvernement, que celle-ci était conjoncturelle et que le gouvernement était en train de tout mettre en œuvre pour en sortir. Aujourd'hui, il est clair que cette crise relève moins de la conjoncture internationale que de la pratique institutionnalisée de détournement de fonds publics et d'enrichissement illicite de quelques hauts fonctionnaires de l'État. Ils n'accordent donc

plus de crédit au discours démagogique du gouvernement qui conditionne toute revalorisation des salaires à l'atteinte du point d'achèvement et à d'interminables opérations d'assainissement du fichier solde de l'État.

Avec l'atteinte par le Cameroun du fameux point d'achèvement de l'IPTE le 28 avril 2006 et la fin des prétendues opérations d'assainissement du fichier solde, les travailleurs de la fonction publique, dont le pouvoir d'achat est quasiment nul et qui subviennent

péniblement à leurs besoins élémentaires (logement, alimentation, santé, scolarité des enfants, etc.), exigent plus que jamais la revalorisation de leurs salaires.

Afin que l'incidence financière de cette revalorisation soit prise en compte dans le budget 2007 du Cameroun, qui est en préparation et qui sera soumis aux députés pour adoption lors de la session budgétaire de novembre 2006, les travailleurs de ce secteur d'activité sont en train de se mobiliser autour de la Centrale syndicale du secteur public (CSP), l'unique confédération sur les sept qui existent en ce moment au Cameroun à syndiquer des fonctionnaires.

Il s'agit de faire pression sur le gouvernement, qui fait face en ce moment au refus d'augmentation de ces salaires par le FMI sous le prétexte de discipline budgétaire. Lui qui pendant plus de cinq ans a subordonné la satisfaction de toutes les revendications des agents de la fonction publique à l'atteinte du point d'achèvement de l'IPTE et à d'autres arguties conseillées par les institutions de Bretton Woods.

Cette pression devra se matérialiser du 9 au 13 octobre 2006 par un arrêt de travail de cinq jours dans la fonction publique sur toute l'étendue du territoire national... si rien n'est fait entre-temps pour désamorcer la bombe.

John Bikoko
CSP Cameroun

LES INDICATEURS DE LA MISÈRE RAMPANTE

Prix moyens des denrées alimentaires dans cinq grandes villes du Cameroun (Yaoundé, Douala, Garoua, Bafoussam et Bamenda) en 1994 et 2003 (en FCFA)

Denrées	1994	2003	2005	augmentation %
Riz (kg)	243	301	350	44
Poisson (kg)	551	700	750	36,11
Sucre (kg)	466	650	700	50,21
Bœuf (kg)	839	2000	2500	97,97
Pétrole (litre)	132	223	296	124,24
Timbre fiscal	500	500	1000	100
Électricité (kWh)	58	73	75	29,31
Eau (m ³)	267	405	500	87,26
Essence (litre)	269	442	535	98,88
Ciment	2500	4100	4750	90
Tôles ondulées	2500	4100	5500	120
Taxi	100	150	175	75

SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Catégories	Déc. 1992	Oct. 2003
A2	420 771	248 600
A1	357 761	213 375
B2	274 261	173 075
B1 (575)	238 932	156 025
C (330)	141 797	118 050
D (210)	90 234	79 380

Source : Direction de la statistique et de la comptabilité nationale.

• Ces deux tableaux font ressortir la situation d'asphyxie dans laquelle vivent les travailleurs de la fonction publique en ce moment.

RUSSIE

L'explosion néonazie aux yeux du monde



Le 21 août dernier, une bombe explosait sur un marché moscovite achalandé et fréquenté essentiellement par des étrangers, faisant 10 morts et 55 blessés. Les deux poseurs de bombes, rattrapés et livrés à la police, sont rapidement identifiés comme « militants d'extrême droite nationalistes », écartant de fait la première piste évoquée d'un « règlement de comptes inter-ethnique » : ces étudiants de 20 ans, nazillons en quête de pureté de la race, aidés dans leur croisade par un plus minuscule encore, âgé de 18 ans, avaient trouvé la recette de l'explosif sur des sites Internet que la morale antifasciste réprouve.

On apprend à cette occasion que les trois « hooligans », selon la terminologie russe, ont été entendus par le Département de la lutte contre l'extrémisme des services de sécurité, créé pour tenter d'endiguer le phénomène des crimes racistes en ex-URSS. Les chiffres sont en effet impressionnants, même si les autorités rechignent à qualifier de racistes ces attaques meurtrières : pour ne donner que des chiffres très récents, on note entre mars et mai 2006, 14 assassinats racistes ont été comptés.

À Moscou et Saint-Petersbourg, le climat arrive à un tel point de tension que les étudiants étrangers de la ville sont invités par leurs professeurs à rester chez eux les jours de « commémoration hitlérienne ». Il semblerait même que les néonazis et nationaux-socialistes de tout poil soient accueillis pour des entraînements armés dans des camps militaires.

Les militants antifascistes et antiracistes sont également visés : Nikolaï Guirenko, Timur Kacharava, Samba Lanpsar ou encore Alexander Ryuhin ont été assassinés, et nombre de leurs camarades font l'objet de passages à tabac et de menaces de mort.

En solidarité avec les étrangers sur le sol russe et les camarades luttant contre le racisme et le fascisme, la CNT, le Scalp-Reflex et le SRA ont organisé une manifestation de protestation devant l'ambassade de Russie le 8 mai dernier pour lancer une campagne d'information sur le sort qui leur est fait. En espérant qu'il ne faudra pas un nouveau meurtre pour que l'on pense à eux.

Gwen
Secrétariat international de la CNT

PALESTINE

Secteur public en grève

Les employés du secteur public palestinien (enseignants, personnels hospitaliers, etc.) ne sont plus payés depuis six mois. Les aides internationales ont été suspendues, et Israël ne reverse plus les taxes et droits de douane pour les produits exportés. Les fonctionnaires ont donc lancé le 2 septembre un mouvement de grève générale et illimitée jusqu'à ce que leurs salaires soient enfin crédités.

Le 2 septembre, 154 000 employés de l'Autorité palestinienne commencent une grève générale pour protester contre le non-paiement de leur salaire depuis six mois. Ces travailleurs et plus d'un million de Palestiniens, qu'ils soutiennent, ont été privés de leur revenu mensuel à cause du boycott financier imposé par le pouvoir d'occupation israélienne, son allié américain et les pays européens au nouveau gouvernement palestinien issu des élections législatives démocratiques de janvier 2006. Israël a cessé de transférer les droits de douane et les remboursements des taxes à l'Autorité palestinienne, en violation de ses obligations selon les accords signés entre Israéliens et Palestiniens sous les auspices de tierces parties internationales, tandis que l'assistance financière externe de la plupart des donateurs étrangers a été stoppée. Après avoir supporté en silence et avec courage les conséquences de ce boycott pendant plusieurs mois, les employés du secteur public palestinien ont décidé d'attirer l'attention sur leur situation critique en envoyant un message fort aux décideurs palestiniens et internationaux. Ils ne peuvent pas continuer à accomplir leur tâche sans que leurs salaires soient payés. Ils ont le droit de vivre dans la dignité et de pouvoir satisfaire les besoins de base de leurs familles. Dans le même temps, la grève interrompra tous les services fournis au peuple palestinien par l'Autorité en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, y compris les soins de santé – sauf les cas d'urgence – et le fonctionnement des écoles publiques lors de la rentrée scolaire 2006-2007.

Le Centre pour la démocratie et les droits des travailleurs en Palestine (DWRC) soutient la grève des travailleurs du secteur public palestinien, qui font usage d'un droit de base du travail, garanti par les lois nationales et internationales. Nous pensons aussi qu'une large mobilisation des forces politiques et des institutions, ainsi que de la société civile ici et partout dans le

monde, est décisive pour mettre un terme à cette crise aussitôt que possible. En conséquence, nous en appelons à tous les défenseurs de la démocratie, aux organisations de la société civile, aux syndicats et aux organisations de travailleurs pour qu'ils se déclarent solidaires des travailleurs du secteur public palestinien, qu'ils exigent de leur gouvernement que soit repris immédiatement le plein soutien financier à l'Autorité palestinienne et qu'ils fassent pression sur le pouvoir d'occupation israélien afin qu'il respecte ses obligations financières envers le peuple palestinien selon les accords qu'il a signés.

DWRC, le 31 août 2006

Le DWRC (Democratic and Workers Rights Center) peut-être comparé à ce qu'étaient les bourses du travail fin XIX^e-début XX^e siècle : salles de réunion pour les associations de travailleurs, cours de formation syndicale, aide à la création de nouvelles sections, centre de placement des chômeurs. Malgré le chantage latent aux subventions municipales et étatiques, les organisations indépendantes de travailleurs en ont fait un lieu de revendications, de rencontres et de culture ouvrière. La CNT est en contact régulier avec ses animateurs à Ramallah et Gaza. Le secrétariat international a tenu à soutenir les camarades du DWRC début septembre dans l'appel à la grève générale et illimitée du secteur public jusqu'à ce que leurs salaires soient enfin crédités. Il salue la courageuse détermination de nos collègues palestiniens en grève, il affirme sa solidarité avec un peuple en proie à une double oppression, celle de l'occupation militaire par un autre État et celle de la classe sociale possédante. Il exige des gouvernements européens qu'ils reprennent sans condition l'aide qu'ils avaient promise et qu'ils ont supprimée unilatéralement en mars dernier ; du gouvernement israélien qu'il rende à la Palestine les sommes correspondant aux droits de douane et aux taxes remboursées qu'il s'était engagé à reverser mais qu'il a décidé de bloquer par la force ; et enfin du même gouvernement israélien qu'il retire ses troupes et ses citoyens des territoires sur lesquels il n'a aucune autorité légale.

POLOGNE

LE « COMMUNISME D'ÉTAT » A SOUILLÉ LES IDÉAUX ANTICAPITALISTES

Kuba est polonais et vit à Varsovie. Il a 23 ans, est étudiant en sociologie politique et milite au sein de la CK-LA, un groupe de propagande anarchosyndicaliste, dont il est secrétaire international. Présent à nos côtés au camping confédéral de Masseur en août dernier, il a accepté de répondre à nos questions et de nous dresser un panorama de la situation sociale, syndicale et politique de la Pologne.

Quel est l'impact du nouveau gouvernement de droite extrême sur la vie politique et sociale de la Pologne ?

L'arrivée au pouvoir des frères Kaczynsky et de leur parti Loi et Justice n'a pas changé grand-chose en vérité. La différence avec les gouvernements précédents, entre autres celui lié à la social-démocratie, est minime. C'est sous le gouvernement social-démocrate, en effet, qu'a commencé, avec la complicité de Solidarnosc, la politique de privatisation, de répression des mouvements sociaux, de limitation du droit de grève et de licenciements massifs. Dans un contexte où le chômage touche 35% des moins de 25 ans et 19% de la population active, le gouvernement actuel tend même à atténuer cette vague ultralibérale. Au plan culturel et social, ce gouvernement revient aux sources de la vieille Pologne ultracatholique et réactionnaire. Le ministre de l'Éducation nationale est membre du parti d'extrême droite, la Ligue des familles polonaises, parti ouvertement antisémite. Sous son égide a été notamment réintroduit à l'école des « leçons de patriotisme ». Dans cette Pologne-là, il ne fait pas bon être homosexuel, féministe ou militant radical...

Que signifie être militant anticapitaliste dans la Pologne d'aujourd'hui ?

C'est très difficile de militer en Pologne. Premièrement à cause de l'histoire. La Pologne n'a pas de tradition anarchosyndicaliste (AS) et syndicaliste révolutionnaire (SR). Il y avait pendant l'entre-deux-guerres une tradition AS avec une section polonaise de l'AIT. Mais la Deuxième Guerre mondiale puis la longue période stalinienne ont laminé cette tradition. Par ailleurs, l'expérience du « communisme d'État » et l'influence soviétique pendant près de quarante-cinq ans ont largement souillé les idéaux révolutionnaires et anticapitalistes. Dans l'opinion publique, anarchosyndicaliste, libertaire ou trotskyste est assimilé à staliniste. Depuis la chute du bloc de l'Est, l'offensive de la culture libérale et capitaliste, à travers ses fondations, les médias et le discours majoritaire dans le monde universitaire, rend toute autre forme de pensée difficile à imposer. Il faudra, selon moi, attendre au moins deux ou trois générations avant que les Polonais(se)s n'assument que le capitalisme n'est pas le « paradis ». Ce triste constat s'applique à la Pologne,

mais on peut aussi l'étendre à tous les pays de l'ex-bloc soviétique. Les droits politiques et syndicaux existent en Pologne, mais nombre de procédures rendent parfois difficile l'activité militante. Le droit de manifestation, par exemple, est inscrit dans la Constitution. Mais pour déposer une manif, il faut prévenir les autorités un mois à l'avance. Les manif sont systématiquement encadrées par un dispositif policier important. Et les provocations policières comme la répression sont courantes. En 2001, lors d'une grève nationale des infirmières, des militant(e)s de mon organisation ont été condamnés à cent jours de prison ferme pour des affrontements provoqués par la police elle-même.

Peux-tu nous présenter ton organisation ?

Mon groupe, la CK-LA, est une confédération de groupes locaux. Nous existons depuis peu et nous

moyennes et riches ou sont des bureaux. À nous de construire un mouvement de résistance sur la question du droit au logement. À cet égard, l'exemple français d'occupation des logements vides pour y installer des familles nous intéresse.

Qu'en est-il de votre activité internationale ?

Nous avons des contacts avec la CGT espagnole, la CNT française et la SAC suédoise. Nous faisons régulièrement des actions de solidarité, comme cette année pour le camarade de la SAC victime d'un licenciement. Avec la FAU allemande, nous avons édité une brochure, en polonais, sur les droits des travailleurs en Allemagne. Cette brochure a pour vocation d'être diffusée auprès des travailleurs saisonniers polonais. Dans le secteur du bâtiment, notamment, nombre de travailleurs en Allemagne sont polonais et ignorent tout de leurs droits. Nous comptons réaliser, dans les mois à venir, des brochures du même type avec la CGT espagnole et la CNT française. Au sujet des travailleurs polonais à l'étranger, nous avons récemment soutenu, en Hollande, une grève dans l'entreprise Tesco. Les salarié(e)s polonais(es) avaient tout simplement constaté qu'ils touchaient la moitié du salaire de leurs collègues hollandais. Nous avons également des contacts avec des organisations libertaires des pays de l'Est. C'est le cas, par exemple, en Biélorussie, avec le groupe Ravam (« Tous ensemble »), ou encore en Slovaquie et en Tchéquie. Ces contacts sont importants pour nous, car à la différence des organisations de l'Ouest, ces groupes connaissent des situations similaires aux nôtres.



sommes présents, essentiellement, dans trois villes : Lodz, Varsovie et Tarnobrzeg, au sud du pays. Au quotidien, tous les groupes sont autonomes. Il y a des échanges d'information, d'activité et de rapports, et nous avons annuellement un congrès pour préparer des actions et campagnes communes. Les campagnes dépendent de l'actualité du moment. Récemment, nous avons mené des campagnes sur les thèmes du logement, de la précarité, du travail en intérim et de la vie chère. Nous travaillons aussi avec d'autres organisations, et en premier lieu Initiative des travailleurs (IT), qui comme nous partage les pratiques et références idéologiques de l'anarchosyndicalisme. Tous les ans, nous organisons ensemble une rencontre où l'on définit des campagnes communes. IT est plus gros que nous. Ils comptent dans leur rang, notamment, un syndicat influent dans le secteur de l'industrie lourde. Nous avons également des contacts avec des sections de base du syndicat Solidarnosc qui refusent la dérive libérale de l'historique confédération ouvrière. Enfin, nous travaillons ponctuellement avec certaines sections d'un autre syndicat, Août 88, qui est une scission de Solidarnosc. Août 88 est un syndicat de lutte, certes, il n'en demeure pas moins bureaucratique et institutionnel.

Vous êtes investis sur le terrain des luttes sociales. Quelle lutte privilégiez-vous particulièrement ?

En Pologne, un des problèmes cruciaux est celui du logement. Il s'agit là d'une question relativement récente. En effet, sous le régime « communiste », les cités HLM étaient nationalisées, et les loyers très modérés. Depuis 2005, les prix des locations ont été « libéralisés », et les loyers ont explosé. À Varsovie, par exemple, les prix des loyers sont passés en moyenne de 7 zlotys à 70 zlotys par mois. Les locataires des classes populaires sont, dès lors, obligés de déménager faute de pouvoir payer. Cela rend dramatique la situation de nombreuses familles. En parallèle, aucun logement social n'est construit. Les seules constructions du BTP concernent des logements pour les classes

Chili. Les mineurs d'Escondida

Les 2 052 travailleurs de la mine Escondida (nord du Chili), ont approuvé majoritairement le 1^{er} septembre 2006 un accord avec l'entreprise mettant fin à une grève longue de vingt-six jours, au cours desquels ils durent lutter contre des pratiques antisyndicales (menaces de licenciements massifs, pressions sur les familles, embauches de personnels de remplacement). Leurs revendications portaient sur une demande d'augmentation de 13% des salaires et des bons pour la fin du conflit (pour couvrir les pertes en journées non travaillées). L'accord a pour base trois fois plus que ce qu'offrait Escondida au départ, soit 5% des salaires sans licenciements au lieu de 1,5%.

Pour en savoir plus : www.rebellion.org/noticia.php?id=37284
www.rebellion.org/noticia.php?id=36941
www.rebellion.org/noticia.php?id=36705
www.rebellion.org/noticia.php?id=36606

Maroc. Un réseau contre le harcèlement sexuel

À l'initiative de militants marocains syndicalistes et des droits humains (AMDH, FMVJ, CMDH, ADFM, LDDF, UMT,USF-UMT, CDT, ATTAC-Maroc, Association Afrika, CEDHF, Reporters sans limites), un réseau a été créé suite au harcèlement sexuel dont étaient victimes deux ouvrières de l'hôtel Sofitel Diwan (Groupe Accor) de Rabat sur leur lieu de travail. Différents sit-in et manifestations ont été organisés à ce sujet, et une pétition en ligne (signée par la CNT) est ouverte à tous : <http://rchsabat.blogspot.com>.

Togo. Néocolonialisme en cause

Le secrétariat international de la Confédération nationale du travail appelait à la manifestation organisée à Paris le dimanche 3 septembre 2006 pour protester contre la venue du dictateur togolais Faure Eyadéma et le soutien de l'État français à son régime répressif et meurtrier. Ce sont quelque 300 personnes, dont une vingtaine de militants de la CNT, qui ont défilé dans les rues parisiennes auprès des organisations de la diaspora togolaise, contre le néocolonialisme militaire, politique et économique de l'État français au Togo et plus largement en Afrique. La CNT continuera à soutenir la légitime lutte du peuple togolais pour sa liberté. Pour suivre l'actualité de ce pays, rendez-vous sur le site du Comité de soutien au peuple togolais, auquel la CNT participe depuis sa création : www.soutientogo.org.

Mali. La bataille du rail

Le Collectif citoyen pour la restitution et le développement intégré du rail (Cocidirail) a fêté début septembre le troisième anniversaire de sa création, le 31 août 2003, respectivement à Bamako et Kayes. Une célébration placée sous le signe du soutien militant aux cheminots maliens et sénégalais qui à travers deux grèves retentissantes en 2006 ont pris le relais de la lutte du Cocidirail et exposé à la face du monde entier les conséquences néfastes de la privatisation du chemin de fer et la nécessité incontournable d'annuler cette concession. Plus d'info sur <http://www.cocidirail.info>.

Niger. Forum social

La deuxième édition du Forum social nigérien se tiendra à Niamey du 27 au 30 octobre 2006. Elle regroupera quelque 1 000 acteurs de la société civile nigérienne, dont 175 délégués venant des sept régions du pays, et des invités internationaux en provenance de la Sous-Région et du Nord. Cette édition va se pencher sur les préoccupations du moment et s'attacher à formuler des alternatives aux politiques préconisées par les autorités nigériennes et les institutions financières internationales. Pour plus d'informations : passer par la CNT, africa@cnt-f.org.

APPELS À SOLIDARITÉ

Nos camarades polonais de la CK-LA et camerounais de la CSP ont lancé un appel à la solidarité internationale. Les uns pour l'achat d'un duplicateur, les autres pour pouvoir imprimer leur journal *Fonction publique*. Pour une presse syndicale libre et forte, envoyez vos chèques à :

Secrétariat international de la CNT
33 rue des Vignoles, 75020 Paris



TOUTE L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE DE LA CNT EST SUR WWW.CNT-F.ORG/INTERNATIONAL

Festival intergalactique de l'image alternative

Le 5^e Festival intergalactique de l'image alternative se déroulera à Brest du 19 au 22 octobre. Au programme, des expos photos : Benjamin Caillaud, Rija Randrianasolo, Bruno Guérant, travail collectif du Centre de culture populaire de St-Nazaire, Fred, David. Et les 19, 20 (salle des conférences), 21 et 22 octobre (atelier MO), des projections, concerts, débats. Toutes les infos sont sur www.festival-galactique.infini.fr.

Salon de l'Autre livre

édition 2006 : 20, 21 et 22 octobre
Bourse du Travail, cours Victor-Hugo,
42000 Saint-Étienne

Nous offrons gratuitement un espace d'exposition aux éditeurs et aux ouvrages alternatifs en marge de la 21^e Fête du livre de la ville de Saint-Étienne qui a lieu aux mêmes dates. En plus de l'exposition sont prévues diverses animations : lectures, débats, musiques... Programme en cours d'élaboration. L'année dernière, nous avons organisé la 1^{re} édition du Salon de l'autre livre,

dans la salle Sacco & Vanzetti de la Bourse du Travail où nous disposons d'un espace d'au moins 300 m² au centre ville de Saint-Étienne. Nous avons accueilli un nombre important de visiteurs à la grande satisfaction des 37 éditeurs représentés et des auteurs qui se sont déplacés. Après le succès de cette première édition, nous avons décidé d'organiser à nouveau cette manifestation. Pour tous renseignements :

Syndicats de la Confédération nationale du Travail de la Loire
(Interpro, Éducation, Santé Social, PTT, Culture et Spectacle)
Salle 15 bis, Bourse du Travail,
42028 Saint-Étienne cedex 1
Téléphone répondeur : 04 77 25 78 04
salonautrelibre@no-log.org

L'émancipation syndicale et pédagogique

L'année scolaire vient de débiter, c'est l'occasion de s'intéresser à l'excellente revue de la Fédé CNT de l'éducation : *N'autre école*. Un coup d'œil appuyé aussi à *L'émancipation syndicale et pédagogique*, le numéro un de l'année scolaire vient de paraître. Vous y découvrirez des articles à tendances anarcho-syndicalistes traitant de (en vrac) : l'organisation par l'école du tri social, les luttes de la rentrée scolaire, la société de répression et de délation concoctée par Sarkozy... Bref, pour construire l'école du futur, procurez-vous *N'autre école* et *L'émancipation syndicale et pédagogique* !



L'ENRAGÉ DE L'EXIL

Quand as-tu commencé à chanter ?

Serge Utgé-Royo : Il y a trente-trois ans. Je chantais tout seul, j'étais très pamphlétaire avec ma guitare. Toute proportion gardée, comme Woody Guthrie, j'allais dans les usines en grève, en occupation. Je suis beaucoup venu ici (*au local de la CNT, rue des Vignoles, à Paris, NDLR*), ça me rappelle des souvenirs, ma jeunesse. Il y avait des centaines de compagnons qui étaient là.

Qu'est-ce qui a changé ?

S. U.-R. : Il était très difficile de placer mon répertoire. C'est toujours aussi difficile car je n'ai pas un répertoire classique. Il y a des tas d'endroits où je ne peux pas passer. Mais je suis mieux outillé. Il y a des gens qui m'entourent bien, comme Christine. On arrive à vivre de ça tout en continuant à chanter ce que j'ai envie de chanter. Ce qui a changé, c'est que c'est plus confortable, je passe dans des lieux plus confortables. Je peux faire un peu plus de musique et un peu moins de pamphlet. Je gueulais beaucoup avant... Je me suis assagi.

Pour toi, la musique semble être une arme politique. Peux-tu, par exemple, me raconter ton parcours dans les usines ?

S. U.-R. : Je suis allé partout dans le sud de la France, dans l'est de la France. Je me suis retrouvé par exemple à Longwy lors d'une période de longue lutte dans la métallurgie. J'ai chanté dans les usines et pour les deux radios libres, Radio Lorraine cœur d'acier, plutôt coco, même un poil stalinienne, et une autre radio dont le nom m'échappe, qui était de la CFDT. Cette radio était gauchiste et un peu anar, très ouverte... Ça a beaucoup changé évidemment, mais à l'époque, c'était comme ça.

La prise de contact ?

S. U.-R. : On m'appelait beaucoup : « Serge, il y a telle usine de fabrique de carton à Nancy, c'est des femmes. Ce serait bien de faire un tour. » On y allait, je tournais pour rien. Les grèves avec occupation

dans les centres de tri postaux à Paris, je les faisais aussi. Il y avait là de grosses polémiques. J'étais déjà le chanteur anar de service. Il y avait toujours un ou deux gars de la CGT pour me rentrer dedans. Souvent, je n'avais même pas besoin de répondre, il y avait des discussions qui se faisaient à l'intérieur. C'était très vivant, très fort, il y avait des prises de conscience. Ça a beaucoup changé. J'en fais un ou deux par an, avant j'en faisais beaucoup. Je fais des galas de soutien, comme aujourd'hui (*interview réalisée lors du concert dédié aux 70 ans de la Révolution espagnole, rue des Vignoles, NDLR*). À une certaine époque, on faisait plus facilement appel aux artistes qu'aujourd'hui. Comme un appauvrissement. J'ai l'impression qu'il y a aussi beaucoup moins de grèves avec occupation qu'avant. Dans les années 70, début 80, c'était très fort, même en Belgique, où je suis parti pendant treize ans, il y avait encore beaucoup d'occupations. Peu à peu, ça s'est calmé.

Comment était généralement reçue l'intervention que tu faisais, très liée au mode d'action des ouvriers quand ils occupaient ?

S. U.-R. : En général, on était très bien reçu. Je n'étais ni cartonnier ni métallurgiste, mais j'étais là parce que c'était ma famille en grand. La plupart des gars qui nous recevaient comprenaient bien qu'on faisait une démarche de fraternité, de solidarité. Je ne sais pas si ça servait à autre chose qu'à faire passer un peu de temps agréable à des gens qui restaient sur le lieu. Ils se relayaient parfois avec la compagne ou le compagnon pour garder les mômes, à la maison. J'ai moi-même participé à plusieurs grèves, quand j'étais dans l'imprimerie, où l'on dormait sur les rames de papier. Je crois que ça a beaucoup changé. Peut-être que c'est la « gôche » qui a cassé tout ça.

D'où viennent les thèmes que tu abordes ?

S. U.-R. : J'ai commencé avec un répertoire de la guerre d'Espagne, car ma famille est une famille d'exilés de la guerre d'Espagne. Ça fait partie de mon histoire. Les douleurs et les espoirs de mes parents sont

devenus un sujet de réflexion. J'ai commencé à écrire sur ça. J'ai chanté des chansons traditionnelles révolutionnaires puis j'ai abordé d'autres révolutions que la Révolution espagnole. Mes parents, qui étaient imprimeurs, aimaient bien la musique et la lecture qui ne sont pas typiquement bourgeoises.

Je chantais aussi des airs d'opéra et d'opérette. J'ai toujours fait des chansons pamphlétaires avec un souci de propreté de la musique.

Comment ça se passait à la maison ?

S. U.-R. : On était assez pauvres. On vivait dans un hôtel meublé avec les toilettes sur le palier, sans salle de bains. On se lavait dans la cuisine, comme des centaines de milliers d'ouvriers en France. Mais à la maison, c'était meeting permanent ! Il y avait tout le temps plein de gens. On partageait toujours la bouffe car il y avait toujours plus pauvres que nous. Il y avait les Espagnols qui arrivaient d'Algérie, d'Argentine ou du Mexique, d'où ils s'étaient exilés. Des gens dormaient par terre. Ma mère est morte quand j'avais 10 ans, et je garde le souvenir qu'il y avait toujours plein de monde. Et des engueulades politiques aussi. C'était très formateur. Et à un moment, vers mes 12 ans, il y a eu quelques communistes dans le grand cercle des exilés qu'on fréquentait. Il y avait des engueulades, mon père devenait tout rouge ! J'ai eu une école sociale, politique, philosophique que je souhaite à tous.

Tu as donc déjà joué au Vignoles ?

S. U.-R. : Dans les premiers concerts que j'ai faits, il y avait les Vignoles. C'était plein d'exilés espagnols. Des gens qui avaient des choses à te dire. Il n'y avait qu'à se taire et à les écouter. C'étaient des livres ouverts. Aujourd'hui, on a beaucoup écrit sur la Révolution espagnole, mais pas à l'époque. J'ai dû chanter 40 fois, 50 fois dans cette salle. Il y a eu mon père dans cette salle qui est venu m'écouter. J'avais écrit une chanson sur lui. Il était tout au fond. C'était très émouvant pour moi et pour les exilés espagnols. Je chantais des chansons sur eux ou de l'époque. La salle des Vignoles est très mauvaise pour faire de la musique, mais c'est très émouvant. Ce qui m'emmerde, c'est qu'il reste très peu de gens de l'époque. Bon, c'est bien, il y a des jeunes. J'ai passé un certain nombre de Jours de l'an ici. Tout ça était festif et politique. Il y avait toujours quelqu'un qui faisait une charla : une demi-heure de parlotte politique sur un bouquin qu'il allait écrire, un article... Quand je viens ici, je suis très ému.

Jouer pour les 70 ans de la Révolution espagnole, qu'est-ce que ça t'évoque ?

S. U.-R. : C'est bien d'en reparler pour les jeunes. Mais il y a un côté triste. Par exemple, au fond de l'allée du local des Vignoles, il y avait des exilés qui tenaient la librairie, dont un qui avait fait partie des brigades d'alphabétisation pendant la Guerre civile. Il était instituteur. Avec ses camarades, ils allaient dans des petits patelins où un tas de gens voulaient apprendre à lire. Tu apprends ça par ceux qui étaient vivants à l'époque. On l'a plus. Ici, c'est fabuleux, il y a plein de bouquins. Souvenez-vous ! Lisez des bouquins ! Et cultivez-vous !

Interview réalisée par David Culture-Spectacle RP

Retrouvez Serge Utgé-Royo, ses dates de concerts, ses disques, les paroles de ses chansons sur <http://www.utgeroyo.com/>
Portrait de Serge Utgé-Royo par Yann Derais à l'occasion des 70 ans de la Révolution espagnole aux Vignoles.

À lire Pouvoir et révolution sociale

Une lecture nécessaire pour de multiples raisons : l'honnêteté des analyses, la profondeur des connaissances de l'histoire de la CNT et de l'Espagne, la remise en cause de tous les tabous et l'affirmation que tout est à revoir. Les qualités de César sont de connaître du dehors et du dedans la CNT des années 1920 à 2000. Il peut donc relativiser les faits, souligner les tendances importantes, les relier et les approfondir. César est le fils d'un militant cénétiste, Horacio M(artínez) Prieto, secrétaire national en 1936. Son projet est double : dénonciation des tares et admiration des réussites de la CNT, autour d'une affirmation constante, l'autogestion surgit de la volonté des travailleurs. Elle aurait été protégée



par la collaboration gouvernementale de la CNT, acquis qui serait définitif et indispensable.

Ce livre est finalement double parce qu'il offre une mine d'informations en partie inédite sur la CNT et qu'il bouscule toutes les idées reçues, tout en privilégiant l'autogestion. Une contradiction de la pensée de César étant de vanter l'adaptation des idées libertaires à la politique, tout en gardant l'essentiel : l'opposition à la politique qu'est l'autogestion à la base, qui implique la destruction de la fonction de dirigeants.

Frank Interpro 91

M. Lorenzo César, *Le Mouvement anarchiste en Espagne (Pouvoir et révolution sociale)*, Les Éditions libertaires.

Brixton Cats Le Bal des Révoltés

Trois ans après leur démo (décembre 2003), les Brixton Cats ont enfin accouché de leur premier album. Le quatuor parisien ayant depuis long-



temps écumé les nombreuses salles de la scène antifasciste radicale de l'Hexagone, leurs fans l'attendaient avec impatience, comme on attend une bonne Guinness les soirs de grande soif. Le résultat est sans surprise. Bel enregistrement, pochette chiadée, et côté musical, on connaît les ingrédients : des riffs efficaces et mélodiques, sans parler des textes engagés à la hauteur de la voix rageuse de la chanteuse. Pas le temps de « sécher ses larmes » du côté de la barricade des Enfants du système

et autres Anges oubliés. Le triste monde nous est conté... Des « petites femmes de Paris » qui tapinent pour survivre aux enfants de Palestine, de

Tchéchénie et autres Gamins des quartiers populaires à qui on a volé le droit de rêver, sans oublier les victimes de la Police et de ses balles (Carlo, FTP), pour finir avec les bombes de l'impérialisme qui pleuvent sur Panama, l'Afghanistan ou Santo Domingo, une seule alternative face à la barbarie capitaliste : « La lucha por vida ! » Un groupe à voir sur scène, un CD à acheter. Messieurs, Mesdames, le bal est ouvert... Santé !

Jérémy Educ 93

Économie

L'ENJEU DES CHARGES PATRONALES

Un rapport de la Cour des comptes a annoncé en juillet dernier que le montant des allègements de charges sociales patronales a atteint 19,8 milliards d'euros en 2005... Un chiffre non négligeable étant donné ce à quoi servent ces charges sociales patronales. En effet, ces charges, qui sont la part patronale des cotisations sociales prélevées sur salaire, alimentent les caisses de la Sécurité sociale (famille, maladie, retraite, etc.) et du chômage (Unedic). Elles assurent l'existence du système de répartition : cette part du travail de l'ensemble des actifs permet à l'ensemble des inactifs (maternité, maladie, retraite, chômage) de vivre. Lorsqu'un actif est malade, ceux qui travaillent cotisent pour qu'il puisse vivre. À charge de revanche. Les cotisations sociales sont donc une part indirecte de la rémunération due au salarié, versée sous forme de prestations sociales (remboursement de soins, indemnités maladie, pensions, etc.). «Cotisations patronales trop lourdes», «allègement des charges sociales», signifient baisse des salaires.

20 milliards d'euros par an

On comprend donc l'acharnement patronal à faire baisser sa part de cotisation. Un intérêt patronal relayé par les gouvernements successifs, de droite comme de gauche, qui, au titre de la bataille pour l'emploi, ont tous pris des mesures allant dans ce sens. Le montant des exonérations de charges est passé de 3 milliards d'euros en 1993 à 19,8 milliards d'euros en 2005, et devrait atteindre les 23,6 milliards d'euros, selon la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS).

Une politique réalisée par le biais de multiples dispositifs : la ristourne dite Juppé (initiateur du genre en 1993), l'allègement Robien, les allègements Aubry I et II, l'allègement Fillon. Des dispositifs présentés comme autant de compensations légitimes pour les efforts faits par le patronat dans cette bataille pour l'emploi : mesures pour la création d'emplois et la réduction du temps de travail (l'allègement unique Fillon, qui remplace progressivement les dispositifs Robien, Aubry I et II d'allègements sur les bas salaires), dispositifs en faveur de publics particuliers (formation en alternance, dont l'apprentissage, et dispositifs d'insertion des publics en difficulté), exonérations spécifiques en faveur de zones géographiques à fort taux de chômage (départements d'outre-mer et zones franches urbaines) ou encore mesures en faveur de l'emploi à domicile (loi du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne).

La Cour des comptes comptabilise 46 mesures de ce genre au 1^{er} septembre 2005... Avec un champ d'action qui n'a de cesse de s'agrandir : une plage salariale élargie jusqu'à 1,6 smic ; 36 mesures nouvelles envisagées depuis

le 1^{er} janvier 2005 ; la création de nouvelles zones urbaines sensibles (loi sur l'égalité des chances ; proposition pour exonérer totalement les entreprises de moins de 20 salariés, etc.).

Absence de résultats réels...

Ces milliards d'euros de cadeaux aux patrons n'ont même pas l'effet annoncé sur l'emploi, de l'aveu même de la Cour des comptes, qui observe que «les principaux secteurs bénéficiaires ne sont pas exposés à la compétition mondiale et encore moins au risque de délocalisation», ce qui était pourtant le but annoncé. Les exonérations se sont en fait concentrées sur certains secteurs en forte croissance, relevant pour l'essentiel du secteur tertiaire, peu soumis à la concurrence internationale, alors que, dans le même temps, les industries manufacturières directement exposées à la concurrence internationale et au risque de délocalisation ont peu bénéficié des exonérations.

En revanche, cette politique a fait croître la part des emplois non qualifiés et précaires, et surtout constitué une sorte de trappe à bas salaires. La Cour des comptes semble aussi pointer les effets négatifs de ces exonérations sur les bas salaires : «Le nombre de salariés rémunérés au smic ou à son voisinage et jusqu'à 1,6 smic (niveau maximum d'exonération, NDLR) a beaucoup augmenté ces dernières années.»

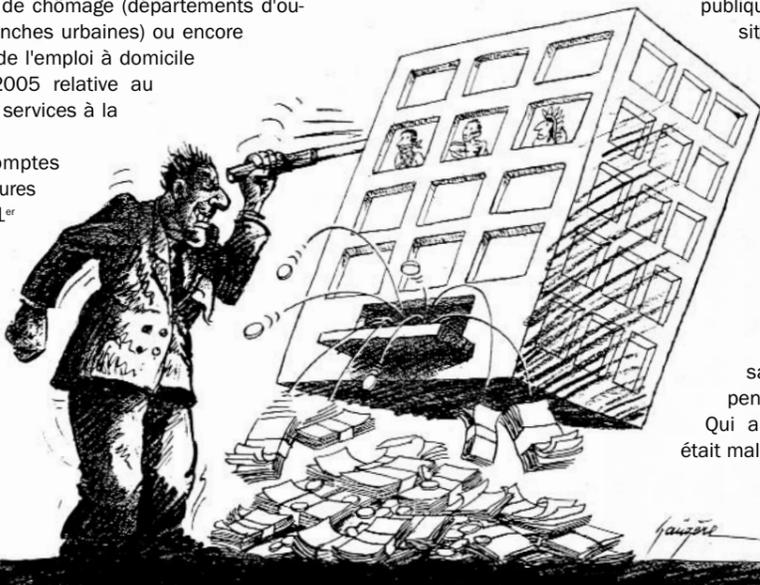
AbsTrou de la Sécu et dette publique

Enfin, conséquence non négligeable, ces exonérations sont un manque à gagner direct pour les caisses de la Sécurité sociale : 20 milliards d'exonérations de cotisations représentent deux fois son «déficit» annuel. Et même si l'État s'engage à combler le déficit, il ne s'acquitte jamais complètement de sa dette et souvent avec retard : le dernier bilan établi fin 2005 fait apparaître une dette nette de 4,36 milliards d'euros, un montant jamais atteint jusque-là. La Cour s'alarme d'ailleurs de «la multiplication des mesures non compensées» par l'État, créant «un risque important de perte de recettes» pour la Sécurité sociale. Si l'on était malveillants, on pourrait croire que nos dirigeants ont bien calculé leur coup et fait d'une pierre trois coups : 20 milliards d'euros de cadeaux +

une augmentation de la dette publique de l'État qui nécessiterait des privatisations et une diminution du nombre de fonctionnaires + un déficit de la Sécurité sociale nécessitant une remise en cause du système par répartition et l'introduction de la retraite par capitalisation et fonds de pension...

Qui a dit que le capital était mal organisé ?

Fred SIPM-RP



FORMATION - DÉBAT
LES ORIGINES HISTORIQUES
ET THÉORIQUES DE L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN
 Vendredi 13 octobre - 20 h au 33 rue des Vignoles, Paris 20^e

Mémoire ouvrière

OCTOBRE 1906
CONGRÈS D'AMIENS

C'est le lundi 8 octobre 1906, en présence d'environ 300 délégués ouvriers - mandatés par quelque 1 000 syndicats -, que s'ouvrit à Amiens le IX^e Congrès de la toute jeune CGT.

Ce congrès, qu'on tient souvent pour «historique», se déroule, très modestement - comme il sied à des assises ouvrières -, dans le préau de l'école primaire de garçons de la rue Rigolot, dans les faubourgs de Noyon, derrière la gare, la salle que la municipalité a mis *in extremis* à la disposition des congressistes ouvriers. Après une semaine marquée principalement par la discussion d'une motion présentée par le socialiste Victor Renard¹, représentant de la fédération du Textile, l'aile marchante du courant guesdiste à la Confédération, la quasi-totalité des délégués ouvriers votent l'ordre du jour présenté par le secrétaire général de la centrale, l'ex-blanciste Victor Griffuelhes. La résolution, rédigée sur un coin de table par quelques-uns des représentants du courant syndicaliste révolutionnaire de la CGT, sera qualifiée quelques années plus tard de «charte» d'Amiens, et c'est sous ce nom qu'elle passera à l'histoire². L'adoption de cette motion marque une victoire incontestable du courant révolutionnaire existant au sein de la toute jeune organisation ouvrière.

[...] Bien qu'elle ait été réduite par la postérité au seul mot d'ordre de l'indépendance des syndicats à l'égard des partis politiques, il suffit de lire en entier la motion Griffuelhes-Pouget pour voir qu'elle récapitule et met en forme, à peu de choses près et dans toute leur «sobriété doctrinale», les lignes directrices qui ont guidé le syndicalisme français dès la naissance de la fédération des Bourses.

On y trouve, en effet, tout le legs d'expériences et de réflexions accumulées par les syndicalistes depuis plus d'une dizaine d'années. La résolution reconnaît la valeur de la lutte de classes qui dresse les travailleurs «contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière». Elle met l'accent sur la double fonction du syndicat : à la fois réformiste et révolutionnaire, outil de résistance aujourd'hui, et base, demain, de la réorganisation sociale. Après un rappel, en préambule, de la finalité assignée à la CGT dans un de ces articles fondateurs, à savoir «grouper, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat», la motion Griffuelhes déclare que le syndicalisme vise, par le moyen de la grève générale, à réaliser l'émancipation intégrale des travailleurs par l'expropriation capitaliste. Enfin, elle rappelle la neutralité du syndicalisme à l'égard de toute «conception philosophique ou politique» et, partant, à l'égard des «partis et des sectes» qui poursuivent, «en dehors et à côté» du syndicat, «la transformation de la société».

1. La motion présentée par le Textile était intitulée «Des rapports devant exister entre les organisations économiques et politiques du prolétariat» et constituait le paragraphe C de la 5^e partie de l'ordre du jour du congrès ouvrier.

2. Il faut rappeler, contre tout ce qu'on lit à peu près partout - y compris sous la plume d'un des meilleurs connaisseurs du syndicalisme révolutionnaire, Édouard Dolléans - qu'il n'y a pas eu de «charte» du syndicalisme votée à Amiens. Ce que les délégués présents y ont adopté à la presque unanimité, c'est purement et simplement la motion rédigée par le courant révolutionnaire dominant la CGT depuis 1901.

Cette présentation - trop succincte - est extraite de la préface rédigée par Miguel Chueca pour le livre d'Émile Pouget, 1906. *Le Congrès syndicaliste d'Amiens*, publié par les éditions CNT-RP (à commander aux éditions, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris, 15 € + 2,65 € de frais de port).

LE COMBAT SYNDICALISTE

Directeur de la publication
 Jean-Luc Roubier
 CPPAP N° 0608S06521-TGI N°97/93

Rédaction
 combat-syndicaliste@cnt-f.org
 CS c/o CNT, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris

Administration
 cs-administration@cnt-f.org
 CS c/o CNT, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse

Abonnements
 Voir le coupon ci-contre

Impression sur papier recyclé
 Imprimerie 34
 8 rue de Bagnolet, 31100 Toulouse

La rédaction, la saisie des textes, la correction, le SR, la mise en page, la conception, le routage et l'administration du Combat Syndicaliste sont effectués par des syndiqué(e)s après leurs journées de travail.

LA RÉDACTION

Le prochain numéro du *Combat syndicaliste* sortira aux alentours du 28 octobre. Nous bouclons le numéro aux alentours du 15 octobre.

Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues, essayez de nous contacter avant d'écrire pour éviter les doublons. Le nombre de signes que nous communiquons pour l'écriture des articles est un nombre à respecter. Le dépassement des délais discutés entraîne une surcharge de travail. Merci de respecter ces quelques consignes, cela facilite le travail des militant(e)s qui réalisent notre journal.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de
 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM

ADRESSE

C.P. VILLE

SECTEUR D'ACTIVITÉ

PROFESSION

MAIL

CS#136

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT 31, 18 av. de la Gloire, 31500 Toulouse.

RAFELLES
EXPLOISES
EXPLOITÉS



OPPRIMÉS
enfermés
CONTROLES

SOLLICITEZ
AVEC LES TRAVAILLEURS
ET LES TRAVAILLEUSES PAPIERS !



**CONFÉDÉRATION
NATIONALE
DU TRAVAIL**
33 RUE DES VIGNOLES 75020 PARIS
WWW.CNT-F.ORG